

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 18 octobre 2005*

*Messagerie*

## **Projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2006 (D 3 70)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,  
décrète ce qui suit :

### **Chapitre I Contributions publiques**

#### **Art. 1 Perception des impôts**

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

#### **Art. 2 Perception des centimes additionnels**

Il est perçu en 2006, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

### **Chapitre II Centimes additionnels**

#### **Art. 3 Personnes physiques**

<sup>1</sup> Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

<sup>2</sup> En application de la loi ouvrant un crédit quadriennal (2005-2008) de 364 512 749 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile, du 17 décembre 2004, il est perçu, en 2006, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

#### **Art. 4      Personnes morales**

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
- c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi 8312, du 27 octobre 2000.

#### **Art. 5      Successions et enregistrement**

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2005, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

### **Chapitre III      Budget administratif**

#### **Art. 6      Budget administratif**

<sup>1</sup> Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2006 est annexé à la présente loi.

<sup>2</sup> Il comprend :

- les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;
- les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.

**Art. 7      Fonctionnement courant**

<sup>1</sup> Avant imputations internes et subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 652 612 136 F et les revenus à 6 347 998 967 F.

<sup>2</sup> Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, le montant de 427 050 985 F.

<sup>3</sup> L'excédent de charges courantes s'élève à 304 613 169 F et à 290 090 989 F avant dotation et dissolutions de provisions.

**Art. 8      Investissements courants**

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 471 630 275 F et les recettes à 38 690 164 F.

<sup>2</sup> Les investissements nets s'élèvent à 432 940 111 F.

**Art. 9      Financement courant**

Les investissements nets de 432 940 111 F en regard d'un autofinancement du budget de fonctionnement de 13 551 788 F - composé des amortissements du patrimoine administratif de 303 642 777 F, des dotations aux provisions de 106 120 500 F diminuées des dissolutions de provisions de 91 598 320 F ainsi que de l'excédent de charges du budget de fonctionnement de 304 613 169 F - génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 419 388 323 F.

**Art. 10     Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation**

<sup>1</sup> Le compte de fonctionnement des opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation est équilibré.

<sup>2</sup> L'autofinancement des opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation est de moins 172 000 000 F.

**Art. 11     Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève**

<sup>1</sup> Les charges s'élèvent à 7 251 663 121 F et les revenus à 6 947 049 952 F après imputation interne et subventions redistribuées.

<sup>2</sup> L'excédent des charges consolidées s'élève à 304 613 169 F.

<sup>3</sup> Les investissements nets sont de 432 940 111 F.

<sup>4</sup> L'insuffisance de financement courant (compte 1) est de 419 388 323 F, l'insuffisance de financement relative aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 172 000 000 F, l'insuffisance de financement globale (compte 3) est de 591 388 323 F.

<sup>5</sup> Le découvert à l'actif du bilan augmente du montant de l'excédent de charges consolidées pour 304 613 169 F.

## **Chapitre IV Dérogations**

### **Art. 12 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle**

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

## **Chapitre V Emprunts**

### **Art. 13 Emprunts**

<sup>1</sup> Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre en 2006, au nom de l'Etat de Genève, des emprunts à concurrence du montant prévu à l'article 11, alinéa 4, de la présente loi.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2006 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

<sup>3</sup> Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi N° 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

## **Chapitre VI Garantie de l'Etat**

### **Art. 14 Facturation**

La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2006 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la banque cantonale de Genève fixé à 0.081%. Seule exception à cette règle, la facturation forfaitaire concernant la Banque cantonale (Fondation de valorisation) qui s'élève à 1 000 000 F.

Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Banque cantonale de Genève (Fondation de valorisation)- forfait annuel (en F)	1 million
Banque cantonale de Genève	0,081%
CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève)	0,125%
CEH (Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève)	0,125%
CP (Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison)	0,125%
Fondation de prévoyance en faveur du personnel des TPG	0,125%
Caisse publique de prêts sur gages	0,125%
TPG (Transports publics genevois)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Fondation Cité Universitaire	0,125%
Institut Universitaire d'Etudes du Développement	0,125%
Institut d'Etudes sociales	0,125%
Fondation des Parkings	0,125%
Fondation des Parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des Parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des Parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des Parkings (Alpes)	0,125%
Fondation pour la Halle 6	0,125%
Fondation pour l'Expression Associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

## **Chapitre VII Dispositions finales**

### **Art. 15 Référendum**

Selon les articles 53 et 54 de la constitution genevoise, l'article 13 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

### **Art. 16 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **Chapitre VIII Lois connexes**

### **Art. 17 Vote conditionnel**

Le vote du budget est soumis à l'approbation préalable des PL 9678, 9679, 9680, 9681 et 9682.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

**PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF 2006**  
**1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT**

FONCTIONNEMENT	PROJET BUDGET 2006		BUDGET 2005		COMPTE 2004	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS NETES DISTRIBUEES (ET A REDISTRIBUER)</b>						
<b>Résultat de fonctionnement</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	7'079'663'121	6'775'049'952 304'613'169	6'948'214'715	6'654'887'849 293'326'866	7'418'333'513,66	7'095'689'881,74 322'643'631,92
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A REDISTRIBUER)	6652'612'136	634'793'967	651'771'72'252	622'334'5386	6'480'123'230,90	61'574'795'98,98
<b>Résultat hors provisions et réserves</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	-	290'090'989	-	290'781'366	-	313'224'476,96
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	42'705'0985	42'705'0985	431'042'463	431'042'463	93821'0282,76	93821'0282,76
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA : au PF : (hors imputations internes)	47'163'0275	38'690'164	412'372'469	32'978'207	394'186'053,55	575'113'01,47
Imputations internes	-	-	-	-	50202'318,90	50202'318,90
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	47'163'0275	38'690'164	412'372'469	32'978'207	444'388'372,45	1077'19'620,37
<b>Investissements nets</b> (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	<b>432'940'111</b>	-	<b>379'394'262</b>	-	<b>336'674'752,08</b>
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets	432'940'111	-	379'394'262	-	336'674'752,08	-
Amortissements du PA	-	303'642'777	-	282'561'617	-	264'421'9302,44
Déficit de fonctionnement	304'613'169	-	283'326'666	-	322'643'631,92	-
Dotations aux provisions	-	106'120'500	-	84'048'500	-	1194'688'858,12
Dissolution de provisions	91'598'320	-	81'503'000	-	110'047'703,16	-
<b>Financement courant</b> (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	-	<b>419'388'323</b>	-	<b>387'614'011</b>	-	<b>385'679'926,60</b>
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement courant	419'388'323	-	387'614'011	-	385'679'926,60	-
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	129'297'334	-	96'632'645	-	72'455'448,64
Variation nette des provisions (col. gauche : dotation nette / col. droite : dissolution nette)	14'522'180	-	25'45'500	-	94'191'54,96	-
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune au découvert / col. droite : diminution de la fortune au découvert)	-	304'613'169	-	293'326'866	-	322'643'631,92

Légende :

\* Patrimoine administratif

\* Patrimoine financier

**PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF 2006**  
**2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES EXIGIBLES A TERME TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION**

FONCTIONNEMENT	PROJET BUDGET 2006		BUDGET 2005		COMPTE 2004	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A REDOSTRIBUER)</b>						
<b>Résultat de fonctionnement</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	172'000'000	172'000'000	172'000'000	172'000'000	505'029'439.72	505'029'439.72
<b>CHARGES ET REVENUS, (HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A REDOSTRIBUER)</b>						
<b>Résultat hors provisions et réserves</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	172'000'000	172'000'000	172'000'000	172'000'000	505'029'439.72	505'029'439.72
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	-	-	-	-	-	451'571'114.06
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA <sup>1</sup> au PF <sup>2</sup> (hors imputations internes)	-	-	-	-	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	-
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	-	-	-	-	-	-
<b>Investissements nets</b> (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	-	-	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets	-	-	-	-	-	-
Amortissements du PA	-	-	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement	-	-	-	-	-	267'291'62.83
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
Dissolutions de provisions	172'000'000	-	172'000'000	-	478'300'276.89	-
<b>Financement</b> (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	172'000'000	-	172'000'000	-	-	451'571'114.06
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement	172'000'000	-	172'000'000	-	451'571'114.06	-
Variation nette du patrimoine administratif (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	-	-	-	-	-
Variation nette des provisions (col. gauche : dotation nette / col. droite : dissolution nette)	-	172'000'000	-	172'000'000	-	451'571'114.06
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune ou augmentation du découvert)	-	-	-	-	-	-

Légende :

<sup>1</sup> Patrimoine administratif

<sup>2</sup> Patrimoine financier

**PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF 2006**  
**3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE**

	PROJET BUDGET 2006		BUDGET 2005		COMPTE 2004	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER)</b>						
Résultat de fonctionnement (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	7'251'663'121	6'947'049'952	7'120'214'715	6'826'887'849	7'923'362'963,38	7'600'719'321,46
	-	304'613'169	-	293'326'866	-	322'643'631,92
<b>CHARGES ET REVENUS, MOINS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER)</b>						
Résultat hors provisions et réserves (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	6'824'612'136	6'519'988'967	6'689'172'262	6'395'645'396	6'985'152'670,62	6'682'509'038,70
	-	462'090'989,00	-	462'781'366	-	764'795'591,02
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	427'050'985	427'050'985	431'042'463	431'042'463	939'210'282,76	938'210'282,76
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA <sup>1</sup> au PF <sup>2</sup> (avant imputations internes)	471'630'275	38'690'164	412'372'469	329'78'207	394'186'053,55	57'511'301,47
Imputations internes	-	-	-	-	50'202'318,90	50'202'318,90
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	471'630'275	38'690'164	412'372'469	329'78'207	444'388'372,45	107'713'620,37
<b>Investissements nets (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)</b>	-	<b>432'940'111</b>	-	<b>379'394'262</b>	-	<b>336'674'752,08</b>
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets	432'940'111	-	379'394'262	-	336'674'752,08	-
Amortissements du PA	-	303'642'777	-	282'561'617	-	264'219'302,44
Résultat de fonctionnement	304'613'169	106'120'500	293'326'866	84'048'500	32'264'433'631,92	-
Dotations aux provisions et réserves	-	-	-	-	-	-
Dissolutions de provisions	263'596'320	-	253'503'000	-	586'347'980,05	146'196'020,95
<b>Financement consolidé (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)</b>	-	<b>591'388'323</b>	-	<b>559'614'011</b>	-	<b>837'251'040,66</b>
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement	591'388'323	-	559'614'011	-	837'251'040,66	-
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	129'297'534	-	96'632'645	-	72'455'449,64
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche : déduction nette / col. droite : dissolution nette)	-	157'477'920	-	169'154'500	-	442'151'959,10
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune <b>DU</b> diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune <b>DU</b> augmentation du découvert)	-	304'613'169	-	293'326'866	-	322'643'631,92

**Légende :**

- <sup>1</sup> Patrimoine administratif
- <sup>2</sup> Patrimoine financier

## EXPOSE DES MOTIFS

### A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2006

Mesdames et Messieurs les députés,

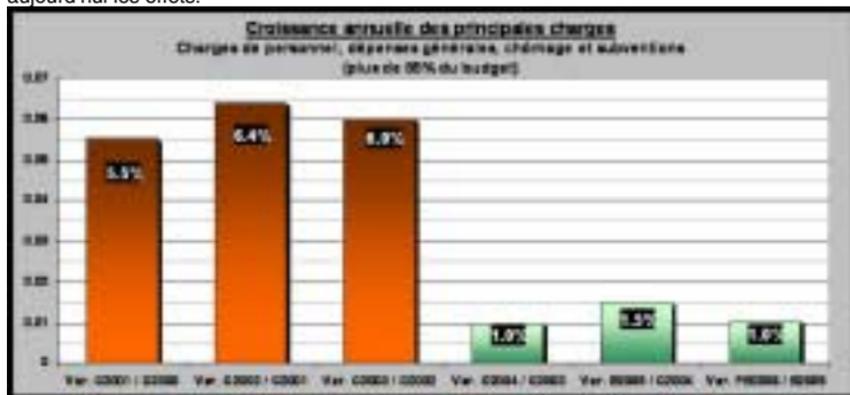
Ce projet de budget 2006 s'inscrit dans une période d'efforts indispensables d'assainissement des finances publiques de notre canton. La dette augmente chaque année de plusieurs centaines de millions de francs. Nous bénéficions d'une situation très favorable en matière de taux d'intérêts, mais même une gestion très dynamique de la dette ne met pas l'Etat de Genève à l'abri des effets financiers d'une croissance soudaine des taux. L'or de la BNS a, certes, permis de freiner la croissance de la dette en 2005, mais certainement pas de la stopper définitivement, compte tenu, notamment, des engagements futurs liés à l'assainissement de la Banque cantonale genevoise.

Parallèlement à cela, les besoins en matière de formation, d'éducation, de santé, de prestations sociales et de transports restent importants, que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement. Il en va de même pour ce qui touche la sécurité et la justice.

Il s'agit donc de conserver la marge de manœuvre indispensable pour répondre aux besoins essentiels et ceci ne peut se faire sans mesures qui modifient en profondeur les automatismes actuels en matière de dépenses.

Le plan financier quadriennal 2004-2007, établi en avril 2004, exprimait cette volonté en fixant un calendrier d'atteinte de l'équilibre du compte de fonctionnement en 2007.

L'embellie conjoncturelle exceptionnelle des années 1999 et 2000, ainsi que des recettes fiscales tout aussi exceptionnelles ont laissé penser, à tort, que les finances cantonales étaient assainies grâce à des résultats positifs et des provisions non monétaires importantes. Les dépenses courantes ont alors adopté un rythme de croissance dont nous constatons aujourd'hui les effets.



Par ailleurs, le vote populaire du 24 avril 2005, refusant les mesures d'économies prévues pour le budget 2005, de même que le déficit supplémentaire annoncé au printemps par l'Hospice général pourraient entraîner des augmentations de charges de l'ordre de 100 millions de francs. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déjà pris certaines mesures d'économies complémentaires pour le budget 2005 en raison de cela.

Le projet de budget 2006 s'inscrit dans cette optique. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a décidé, pour les années 2006, 2007 et 2008, une réduction annuelle des postes de 0.4% qui devront, le cas échéant, être réaffectés en fonction des priorités. Les départements ont par ailleurs à prélever un pourcentage équivalant pour faciliter la gestion des priorités internes. Cette décision constitue un instrument qui devrait faciliter la mise en œuvre de GE-Pilote. Elle s'applique aussi, en partie, à certaines institutions subventionnées.

Dans la même optique, la réduction des dépenses générales (-7.5% environ par rapport aux demandes départementales) illustre les mesures d'économies à réaliser en matière de matériel, location, chauffage, prestations de tiers.

Le budget 2006 s'inscrit dans cette perspective. Il impose une grande maîtrise des dépenses et dépend, pour ce qui touche les recettes, d'une évolution conjoncturelle difficile à cerner.

## 1. Principaux éléments du budget

Le budget montre un déficit de 290,1 millions (équivalant au budget 2005) et de 304,6 millions après provisions. L'autofinancement du compte de fonctionnement est assuré et l'on ne doit donc pas **"emprunter pour manger"**.

Ce résultat n'est pas satisfaisant, dans la mesure où la cible du PFQ 2004-2007 limite le déficit 2006 à 160 millions. Mais il est fortement influencé par l'évolution des dépenses sociales et l'application des lois y relatives.

Il convient également de relever que suite à la décision populaire du 25 avril 2005, un montant en revenus de 44,35 millions voté dans le cadre du budget 2005 et relatif à la participation des communes aux prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI, n'est pas inclus dans le projet de budget 2006.



Au niveau des charges, l'écart PFQ/Budget 06, à savoir 63 millions, est lié pour une bonne part à l'augmentation de la subvention à l'Hospice général de 70 millions (représentant 30,5 millions d'augmentation nette pour 2006 en tenant compte de l'autorisation en 2005 par la Commission des finances du Grand Conseil d'un crédit supplémentaire de 39,5 millions) et des montants consacrés au chômage, en augmentation de 17 millions. Si l'on ajoute à cela la croissance nécessaire de 16 millions des provisions et réserves, on constate que les mesures prises dans le PB 06 permettent de juguler une partie de l'écart. Les charges de personnel sont en effet inférieures de 30,7 millions et les intérêts passifs de 14,4 millions par rapport au PFQ.

Plan financier quadriennal 04 / 07

	PFQ 2004	PFQ 2005	PFQ 2006	PFQ 2007
<b>Revenus</b>	5993	6195	6430	6593
	C 2004	B 2005	PB 2006	
	6158	6224	6348	
Variations	+ 164	+ 29	-82	

Les recettes accusent, avec les mesures proposées par le CE, un différentiel négatif de 82 millions par rapport au PFQ.

Plan financier quadriennal 04 / 07

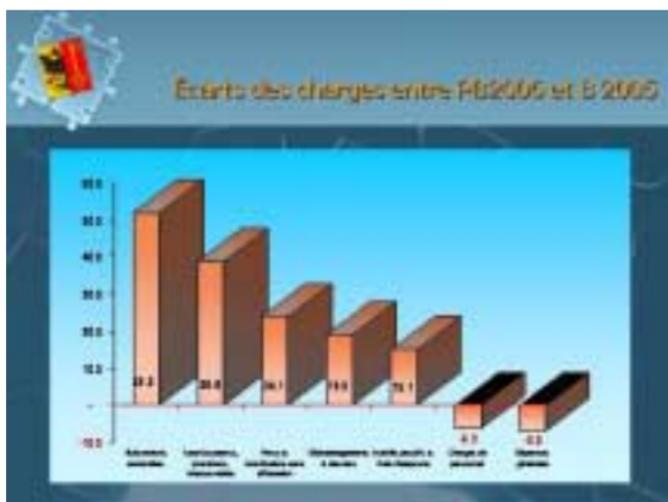
	PFQ 2004	PFQ 2005	PFQ 2006	PFQ 2007
<b>Résultat</b>	-392,6	-200,0	-159,9	11,0
	C 2004	B 2005	PB 2006	
	-322,6	-293,3	-304,6	
Variations	+ 30	- 2,7	- 144,7	

Le déficit du PB 06 est donc de 144,7 millions supérieur au PFQ 2004-2007.



- une réduction de 6 millions de la masse salariale (petit Etat) ; plafonnement des effectifs appliqué globalement;
- une réduction de 7 millions des dépenses générales ;
- une croissance limitée à 52 millions pour les subventions ;
- une croissance de 19 millions pour les dédommagements à des tiers (dont 17 millions liés aux effets du chômage).

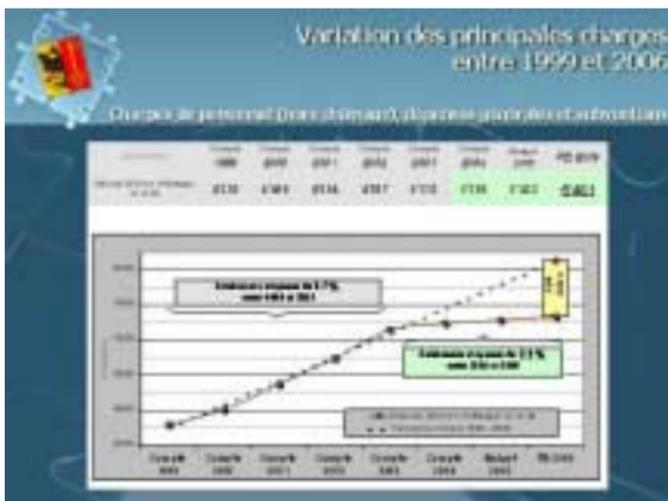
Les principaux écarts sont donc à rechercher du côté des amortissements, provisions, parts et contributions sans affectation, ainsi que des intérêts passifs.



Les charges courantes (charges salariales, dépenses générales, subventions et dépenses de chômage) accusent une croissance moyenne de 1,3% pour les années 2004, 2005 et 2006 (1% en 2006) contre une croissance moyenne de 6% pour les années 2001, 2002 et 2003.

Pour ce qui touche les subventions et le chômage, cette comparaison ne tient pas compte des dépenses estimées pour 2005 concernant l'Hospice général, les prestations cantonales aux personnes âgées et la croissance des dépenses de chômage, dues notamment aux décisions fédérales (non prolongation pour les personnes âgées de moins de 50 ans-emplois temporaires cantonaux).

Hors chômage, compte tenu des mesures prises en 2005 déjà et pour le budget 2006, l'évolution des principales dépenses accuse une croissance de 0,9% de 2003 à 2006, alors que le taux de croissance moyen était de 5,7% de 1999 à 2003.



On constate donc une inversion de tendance qui répond aux objectifs fixés par le Plan financier quadriennal.

### 1.1. Efforts concentrés sur la maîtrise des dépenses

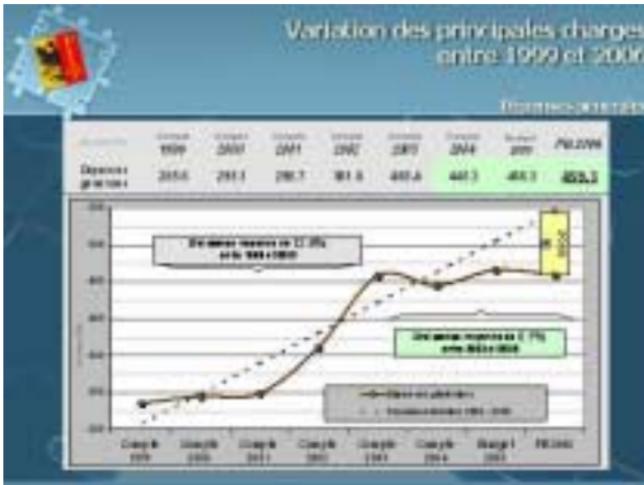
Les efforts entrepris en inversant la tendance correspondent, pour 2006, à un montant de 634 millions sur ces trois postes.

Cet effort se répartit ainsi :

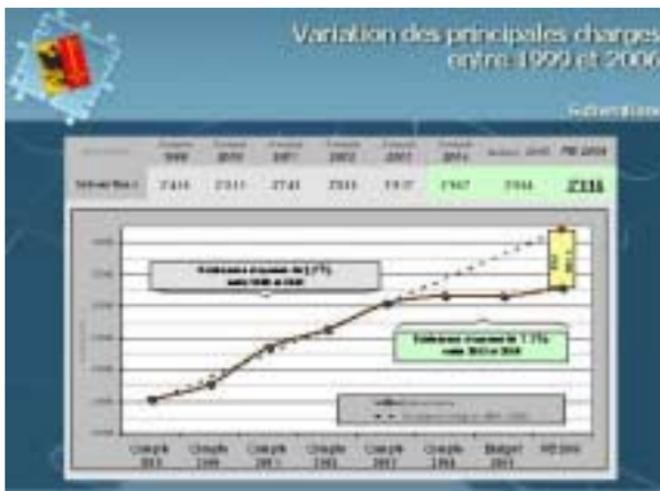
- 184 millions sur les dépenses de personnel



- 86 millions sur les dépenses générales



- 365 millions sur les subventions



Un certain nombre de mesures concernant les dépenses ont été prises par le CE durant la préparation budgétaire.

Pour ce qui touche les subventions, on peut estimer à 89,7 millions les effets principaux des mesures prises :



Certaines réductions sont directement dues à la suspension de mécanismes salariaux ou à des modifications de taux pour allocations familiales et l'assurance-maternité. D'autres sont le fruit direct de réductions et d'ajustements de subventions, dans le domaine santé-social particulièrement. En outre, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas octroyer de nouvelles subventions et de ne pas accepter des augmentations de subventions, même si cela correspondait à des nouvelles prestations clairement identifiées

Le montant des économies provenant de ces éléments pour l'ensemble de la masse salariale peut être estimé à 78 millions, décomposés ainsi :



D'autres mesures sont venues s'y ajouter pour le petit Etat :



S'agissant des dépenses générales, les réductions appliquées obligent à prendre des mesures importantes en termes d'économies, d'énergie, de gestion des locations. Cela implique une procédure drastique pour l'attribution de locaux aux différents services ainsi que la vérification du taux d'occupation des surfaces mises à disposition.

Par ailleurs, un taux de réduction des dépenses générales de 0.7% a été appliqué à certaines institutions subventionnées sur la base des propositions des départements.

## 1.2. Modifications législatives indispensables

Le CE a d'autre part estimé indispensable de reprendre une part des mesures refusées en vote populaire en avril 2005. Il en est ainsi de **l'alignement des prestations complémentaires AI** sur les prestations complémentaires AVS. Cette mesure représente une économie de 22 millions. A Genève, les personnes invalides bénéficient de prestations complémentaires cantonales supérieures à celles des rentiers AVS pour des motifs principalement historiques. Cette différence de traitement n'est actuellement plus justifiée, en raison du changement de profil des bénéficiaires de l'AI, du doublement de l'allocation d'impotence (4<sup>e</sup> révision de la LAI) et de l'investissement massif en matière d'aide aux personnes handicapées". Par ailleurs, la loi fiscale fédérale autorise désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, des déductions spéciales pour personnes handicapées.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat propose de modifier **la loi sur le chômage** concernant la rétribution des emplois temporaires – suppression du plancher de 3'300 francs et fixation de la rémunération ETC en fonction du 80% de l'indemnité fédérale précédant la fin du droit avec un plafond maintenu à 4'500 francs. Ceci permet de réduire de 12,3 millions les dépenses estimées pour 2006. Ce faisant, les dépenses consacrées au chômage dépassent tout de même de 17 millions les montants inscrits au budget 2005.

Le premier souci du Conseil d'Etat est de pouvoir faire face dans la durée aux obligations légales et de maîtriser l'explosion des dépenses sociales.

Enfin, le CE déposera prochainement un projet de loi permettant de mettre en œuvre le système de **caisse centralisée**. Cette gestion centralisée des liquidités devrait permettre d'économiser annuellement près de 11 millions d'intérêts passifs.

### 1.3. Éléments prioritaires en matière de subventions

Les efforts consentis sur les subventions n'empêchent pas la mise en priorité du domaine éducatif et social, dont les allocations, en 2006, sont supérieures de 110,4 millions par rapport au budget 2005.



#### Soutien éducatif et social

(en millions de francs)  
(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 2002	C 2003	C 2004	B 2005	PB 2006	PB2006/B2005	PB2006/C2004		
Personnes âgées (OCPA, saliv. EMS, ...)	459.4	476.0	499.7	491.4	493.1	+1.6	+0.3%	-6.6	-1.3%
Assurances sociales (Assurance maladie, part cent. AVSIAL, ...)	419.4	428.8	433.4	427.6	454.4	+26.8	+6.3%	+21.0	+4.9%
Hospice général	119.8	146.8	193.4	162.2	232.9	+70.7	+43.6%	+39.5	+20.4%
Chômage	54.9	66.7	104.1	95.6	112.5	+16.9	+17.7%	+8.3	+8.0%
Logement	75.5	68.6	69.2	70.5	71.7	+1.2	+1.7%	+2.5	+3.6%
Encadrement éducatif, protection de la jeunesse et crèches (SGPA, Fond. off. de la jeunesse, frais de placements, ...)	50.5	56.0	57.4	62.3	56.4	-6.0	-9.6%	-1.0	-1.8%
Encadrement handicap adulte (diverses associations, foyers et établissements socio-éducatifs)	40.0	51.1	55.3	61.8	61.1	-0.7	-1.2%	+5.9	+10.6%
Allocations d'études	35.1	35.2	36.1	37.3	37.3	+0.0	+0.0%	+1.1	+3.2%
Divers (Anpa, LAVI, ...)	13.0	15.3	14.8	16.1	16.2	+0.2	+1.0%	+1.4	+9.7%
Aide internationale	7.1	13.7	13.7	11.2	11.2	-0.0	-0.1%	-2.6	-18.7%
Protection de la femme et de la famille	3.7	4.4	4.0	5.0	4.6	-0.3	-6.7%	+0.6	+14.8%
<b>TOTAL SOUTIEN ÉDUCATIF ET SOCIAL</b>	<b>1'278.3</b>	<b>1'362.6</b>	<b>1'481.1</b>	<b>1'440.9</b>	<b>1'551.3</b>	<b>+110.4</b>	<b>+7.7%</b>	<b>+70.2</b>	<b>+4.7%</b>

L'évolution des subventions accordées aux 12 principaux établissements publics montre par ailleurs une évolution contrastée et des décisions prises en fonction de la réelle capacité financière des institutions.

**Les 12 plus importantes subventions à des établissements publics**

	C 2002	C 2003	C 2004	B2005	PB2006	PB2006/B2005	PB2006/C2004
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	743.3	767.7	745.9	765.8	<b>739.7</b>	-26.1	-3.4%
Université	265.0	277.2	273.6	274.5	<b>271.7</b>	-2.9	-1.0%
Hospice général	119.8	146.8	193.4	162.2	<b>232.9</b>	+70.7	+43.6%
Transports collectifs	121.1	136.5	141.9	142.1	<b>144.9</b>	+2.8	+2.0%
Etablissements médico-sociaux (EMS)	75.6	84.7	92.4	90.7	<b>84.3</b>	-6.4	-7.0%
Aide à domicile (FSASD)	81.7	86.2	83.6	84.1	<b>82.6</b>	-1.3	-1.6%
HES (SO & S2, Institut d'Etudes sociales, Ecole Le Bon Secours)	45.5	49.9	57.0	63.0	<b>63.0</b>	-0.1	-0.1%
Fondation pour l'animation socioculturelle	14.6	16.7	17.1	17.4	<b>17.9</b>	+0.5	+2.9%
Cliniques de Jolimont et de Montana	15.1	16.0	15.9	15.9	<b>17.4</b>	+1.5	+9.7%
Fondation Clair-Bois (Pinchat, Chambasy, Lancy)	11.5	12.1	12.4	15.7	<b>15.5</b>	-0.3	-1.9%
Fondation officielle de la jeunesse	12.6	13.7	13.6	13.6	<b>13.9</b>	+0.2	+1.7%
Le GIAP (parascolaire)	15.1	15.8	15.2	13.8	<b>13.6</b>	-0.2	-1.6%
QUELQUES DOTATIONS	1'520.7	1'623.3	1'662.1	1'659.0	<b>1'697.5</b>	+38.5	+2.3%

#### 1.4. Impôts par année civile : reflet incomplet de la réalité

Le recensement des impôts par année civile ne reflète qu'imparfaitement la réalité de la production annuelle.

#### 1.5. Les contraintes du principe d'échéance et du postnumerando

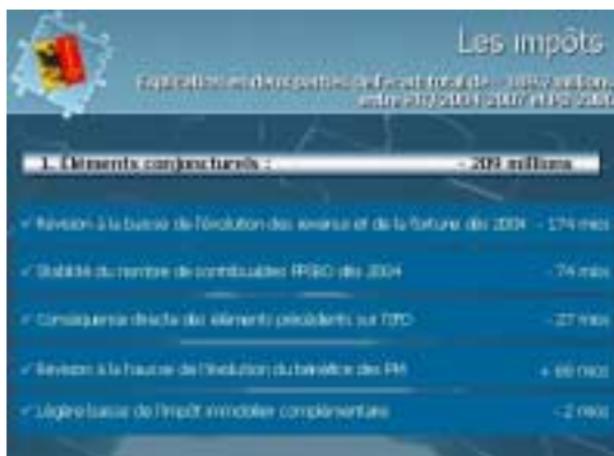
Les estimations, concernant les recettes, sont forcément tributaires de l'appréciation conjoncturelle connue au moment de l'estimation. Le principe d'échéance que nous impose la loi cantonale contraint à inscrire des estimations dans les comptes. Ainsi, en mars 2004, dans le cadre du bouclement des comptes 2003, du 2<sup>o</sup> budget 2004, du premier projet de budget 2005 et du premier plan financier quadriennal, nous avons dû :

- estimer les recettes fiscales pour les comptes 2003 (conséquences du système post numerando), dont les déclarations d'impôts sont traitées à partir d'avril 2004 ;
- estimer et préciser les recettes fiscales 2004, dont les déclarations d'impôts sont traitées à partir d'avril 2005 ;
- estimer de façon forcément globale les recettes fiscales 2005 et 2006 en fonction des prévisions conjoncturelles connues en 2004.

Ces estimations comportent un facteur de risque lié à l'évolution conjoncturelle. Le budget 2006, par exemple, comporte des recettes fiscales réajustées par rapport au PFQ en raison de l'évolution des taxations 2004, qui ont débuté en avril 2005.

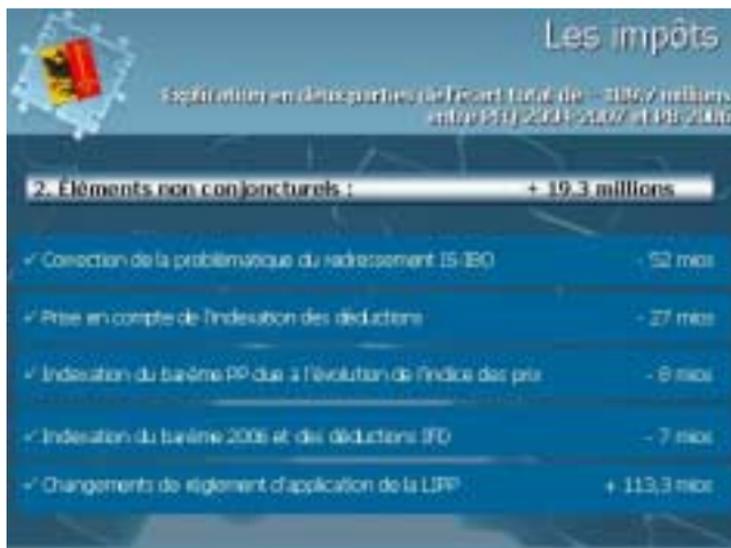
L'écart de 189,7 millions en la matière entre PFQ 2004-2007 et PB 06 peut être expliqué ainsi :

Une part de 209 millions par rapport au PFQ est due à des éléments conjoncturels :



Cette part est susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement de la production 2004.

D'autres événements de nature autre que conjoncturelle produisent un impact sur les recettes fiscales :

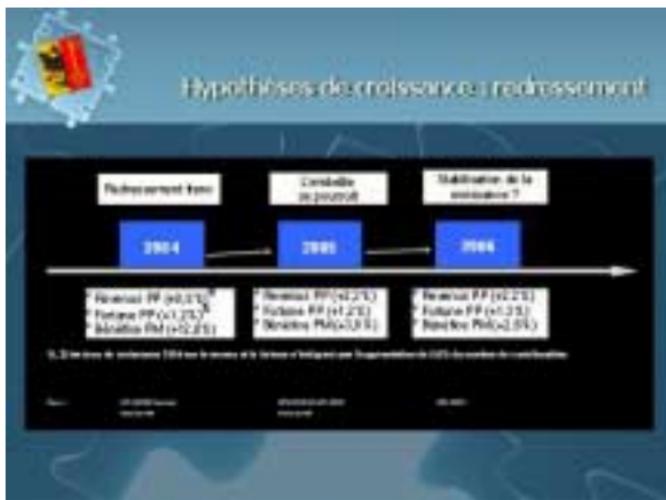


S'agissant de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), le Conseil d'Etat a voulu faire appliquer dans la loi le principe « **un franc est un franc** » : quelle que soit l'origine du revenu, celui-ci devrait être taxé de la même manière. Par ailleurs, certaines

dispositions de la LIPP sont en contradiction avec la loi sur l'harmonisation des impôts directs (LHID). Ce sont les éléments suivants qui ont été décidés par le Conseil d'Etat :

- Suppression du rabais supplémentaire pour les rentes AVS (+ 72,5 millions);
- Limitation de la déduction des primes d'assurance-maladie à hauteur de la prime cantonale moyenne (+ 38,3 millions);
- Remplacement du montant additionnel pour travail du conjoint par une déduction (- 5,5 millions);
- Application renforcée de la règle sur les frais de représentation des hauts revenus (+ 8 millions).

Les hypothèses de croissance des impôts tablent sur un redressement conjoncturel.



En termes de production estimée, celle des principaux impôts augmente de 6,4% en 2006 par rapport à 2005. On attend de la production de l'impôt sur les personnes morales un taux de croissance soutenu pour 2004, 2005 et 2006. Quant à l'imposition à la source, des taux aux alentours de 10% sont retenus pour 2004 et 2005 et de 5,7% pour 2006. La mise en œuvre des bilatérales au 2<sup>e</sup> semestre 2004 produit ses effets.

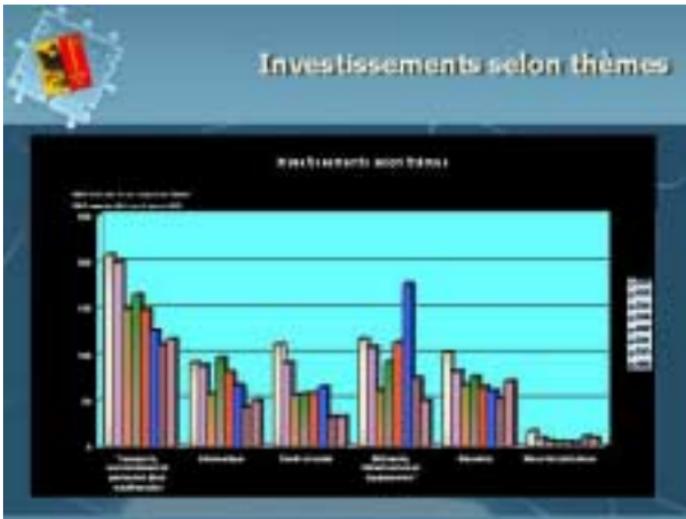
Les recettes autres que fiscales sont en progression, notamment par la mise à contribution de certaines institutions.



### 1.6. Participation des communes à l'allègement des charges

Le Conseil d'Etat souhaite que les communes participent à l'effort de rétablissement des finances cantonales. Tout en préservant le fonctionnement du fonds d'équipement communal (FEC). Les mesures adoptées mettent à contribution les communes pour un montant total de 30 millions de francs, mais dotent le FEC d'un montant de 33,13 millions. Ceci pour lui permettre à la fois d'assumer ses obligations courantes et de prendre en charge, sur une base d'entente avec l'Etat, certaines contributions jusqu'ici assumées par l'Etat, qu'elles touchent les transports urbains et régionaux ou d'autres prestations publiques de nature intercommunale ou cantonale.

## 1.7. Investissements : éducation, santé-social, transports en priorité



Comme les années précédentes, les investissements prioritaires sont le reflet de la croissance de la population et de l'évolution démographique.

Les investissements nets se montent à 432,9 millions, contre 379,4 millions en 2005. Quant aux investissements nets-nets, ils atteignent 329,1 millions contre 314,1 millions en 2005. Le Conseil d'Etat s'est efforcé de maintenir un montant proche des 300 millions pour tenir compte des besoins en infrastructures évoqués plus haut.

### Compte des Investissements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Investissements (Données en M€)</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Investissements en immobilisations	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Investissements en immobilisations financières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Investissements (Données en % de PIB)</b>	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Investissements en immobilisations	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Investissements en immobilisations financières	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

## 1.8. La dette poursuit sa hausse

Actuellement, les efforts entrepris ne peuvent que contribuer à freiner la hausse de la dette. Néanmoins, en termes strictement comptables, la dette pourrait se monter à 13,7 milliards francs en 2006, contre 12,9 milliards estimés en 2005. Ces deux chiffres ne tiennent pas compte des rentrées financières, ni de la capacité de perception de l'Etat. Les efforts entrepris pourraient contribuer à limiter la hausse et à produire des montants inférieurs.



La gestion très dynamique des emprunts permet de limiter le coût de la dette qui devrait se monter à 343 millions en 2006. On notera que l'or de la BNS permet de contenir les coûts, de même que l'introduction de la caisse centralisée pour la gestion des liquidités.

### **Travaux structurels entrepris par le Conseil d'Etat**

La présentation budgétaire montre traditionnellement des chiffres. Et pourtant, l'essentiel de l'assainissement des finances publiques réside moins dans les chiffres montrés que dans les actions entreprises par le Conseil d'Etat pour mener des réformes en profondeur.

Cette présentation budgétaire est l'occasion de montrer que des travaux sont en cours, certains en passe d'aboutir, d'autres planifiés à moyen terme, mais que tous visent un assainissement durable.

## **2. GE-Pilote : première évaluation stratégique des prestations publiques**

Les travaux préliminaires de GE-Pilote sont terminés. Le premier catalogue de prestations est établi. Les départements sont en train de faire les travaux nécessaires à l'évaluation des prestations publiques (type de prestations, coût, base légale, indicateurs). Afin de mener à bien sa mission, le Conseil d'Etat a décidé de doter GE-Pilote d'un financement de 7.8 millions sur 4 ans. Un projet de loi a été soumis au Parlement. D'ici fin avril 2006, le Conseil d'Etat devra procéder à l'évaluation des prestations et prendre les décisions nécessaires. Il fera son rapport au Grand Conseil d'ici fin juin 2006. Le calendrier prévu doit permettre de faire en sorte que le budget 2007 puisse être établi sur la base d'un premier train de décisions concernant les prestations publiques.

## **3. Mesures de rationalisation et économies déjà initiées ou en voie de l'être dans le cadre du budget 2006**

Si l'on se réfère au premier budget examiné par le Conseil d'Etat, les modifications apportées par les travaux du Conseil d'Etat portent sur un total de 470 millions environ.

Des efforts importants ont été consentis au titre des dépenses générales, des subventions et des charges de personnel. Deux projets de loi – l'un reprenant les modifications refusées au vote populaire concernant les prestations AVS/AI, l'autre concernant les mesures cantonales relatives au chômage vont être soumis au Parlement.

## **4. Premières mesures d'économies en matière de gestion et de prestations internes**

Le budget 2006 prévoit des dépenses de personnel (-6 millions) et des dépenses d'exploitation (-7 millions) inférieures au budget 2005. Ces dernières sont ainsi ramenées au niveau des comptes 2003. D'autre part, le plafonnement des effectifs et la diminution de postes dans certains départements ré-attribués selon les priorités fixées (DIP et Palais de Justice), impliquent pour les départements des mesures de restructuration et simplification.

### **4.1. Economies dans la gestion de l'Etat et des bâtiments (DAEL)**

- Blocage des nouvelles locations, sauf exception à trancher par le Conseil d'Etat.
- Réduction de la température et de la durée de chauffage des bâtiments gérés par l'Etat de Genève; objectif : réduire la consommation d'énergie et la facture qui en découle.

- Mise en place d'un « contrôleur » DAEL pour la rationalisation de l'occupation des bâtiments occupés par l'administration genevoise ; objectif : améliorer le potentiel d'utilisation des locaux et assurer un contrôle suivi de l'attribution des locaux loués.
- Etude par le DAEL de la possibilité de créer une fondation spécifique destinée à gérer les bâtiments publics.

#### **4.2. Réorganisation de l'offre de formation pour les collaborateurs de l'Etat de Genève**

- Offre de formation plus ciblée sur les besoins « métiers » et les projets en cours au sein de l'Etat de Genève.
- Révision de l'ensemble de l'offre de formation produite directement ou indirectement par l'Etat de Genève.

#### **4.3. Limitation des publications produites par l'Etat de Genève (Chancellerie et départements)**

- Mesures prises à la Chancellerie et dans d'autres départements pour réduire la production des publications.

#### **4.4. Compression des dépenses générales en matière informatique (CTI)**

- Limitation, voire diminution des contrats d'externes.
- Négociations des conventions de maintenance avec la maîtrise d'ouvrage ; limitation des services offerts par le CTI au sein de l'administration.
- Poursuite des efforts d'économies en matière de téléphonie de la part des utilisateurs.

#### **4.5. Normes CSIAS pour l'assistance**

- Selon décision prise avec l'adoption du budget 2005, les normes CSIAS (normes d'assistance intercantionales) seront appliquées dès le 1er juillet 2006 avec un potentiel d'économies de l'ordre de 7 millions environ. Elles vont par ailleurs permettre de rendre le processus d'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale plus dynamique, et vont également renforcer l'objectif principal contenu dans le projet de loi sur l'aide sociale individuelle, à savoir une aide sociale active qui favorise avant tout un retour rapide vers l'autonomie.

### **5. Mesures de réorganisation et de restructuration**

#### **5.1. Mise en place de la « caisse centralisée » pour la gestion de la trésorerie (DF)**

- Gestion par une caisse centralisée des liquidités de l'Etat de Genève et de certaines institutions subventionnées ; objectif : gérer la trésorerie à flux tendus et réduire les frais financiers des emprunts. Les économies potentielles sont estimées à 11 millions de francs.

## **5.2. Rationalisation de la gestion des débiteurs**

- Centralisation du recouvrement au sein d'un seul service par étapes ; 1ère étape 2006: recouvrement des actes de défaut de biens de l'assurance-maladie. Les économies attendues sont déjà de 2,4 millions pour les seules créances de l'assurance-maladie. L'extension du dispositif à l'ensemble du recouvrement devrait permettre ces prochaines années des économies croissantes.

## **5.3. Réorganisation des infrastructures de maintenance des biens mobiliers de l'Etat de Genève**

- Inventaire des lieux et des prestations offertes dans le domaine de la maintenance non informatique en cours. Elle devra aboutir à une réorganisation et à une rationalisation des infrastructures disséminées actuellement sur plusieurs sites. Les économies pourront être chiffrées de façon plus précise en fonction des prestations à fournir et du mode d'organisation choisi.

## **6. Mise en place du Revenu déterminant unifié (RDU)**

- Ce projet postule un guichet unique pour le calcul du revenu déterminant unifié, une simplification des calculs, un traitement plus équitable des ayants droit, une rationalisation du processus administratif. La mise en place exige un système d'information adéquat et des barèmes adaptés. Les travaux ont déjà débuté depuis fin mai, ils se poursuivront en 2006 et 2007. Les premières prestations versées au titre du RDU seront distribuées en 2008.

## **7. Simplification des procédures administratives en vue d'encourager l'activité économique**

- Travaux en cours concernant le recensement de toutes les procédures concernées. Le CE devra statuer à fin octobre 2005 sur la base de l'examen des départements. Procédure choisie : examen par tous les départements des procédures administratives en lien direct avec l'activité économique et propositions de simplification. Puis décision.
- Dépôt CE, avec le budget 2006, d'un projet de loi modifiant la loi sur la procédure administrative et visant à la coordination des procédures - coordination par concentration - donnant à une seule autorité la possibilité de prendre une décision globale.

## **8. Instruments de gestion**

### **8.1. Contrôle interne**

- Conformément aux attentes de la commission de contrôle de gestion, GE-Pilote établit les normes de contrôle interne à appliquer par tous les départements. Les directives sont en préparation.

### **8.2. Normes IPSAS introduites au 1.1.08**

- La loi introduisant les normes IPSAS prévoit leur introduction au 1.1.08. Le Canton de Genève vient d'établir une collaboration avec le canton de Zurich afin de rationaliser

les travaux à conduire. La date choisie par le parlement permet d'effectuer toutes les opérations comptables. Les premières directives sont déjà en consultation.

### 8.3. Gouvernance et contrôle de l'Hospice général

- Le CE a déposé un projet de loi sur la gouvernance de l'HG. Il est actuellement en commission. D'autre part, il aura à donner d'ici la fin octobre les suites qu'il convient aux audits concernant le contrôle interne et la fonction finances de cette institution. Cette démarche pourra servir de base pour les instruments de suivi et de contrôle d'autres institutions.

### 9. Exemple de potentiel de rationalisation futur

- **Gestion du personnel** : l'introduction du système d'information des ressources humaines (module paie dès 1.1.07, autres modules suivront) conduira à réexaminer la pertinence de maintenir deux offices payeurs de l'Etat (DF-DIP). Le CE en décidera une fois le système d'information SIRH opérationnel.

### 10. Assainissement du bilan de l'Etat

- La première étape d'évaluation des actifs de l'Etat (1<sup>er</sup> cercle) est terminée. Elle conduit à une plus-value comptable importante. Le Conseil d'Etat, puis la commission des finances, auront à trancher sur le mode de comptabilisation et les conséquences sur le bilan de l'Etat. Une seconde opération sera conduite prochainement sur un périmètre plus large englobant les biens de l'Etat dans les institutions subventionnées.

### 11. Répartition des tâches et modernisation de la péréquation financière canton-communes

Le canton, la Ville de Genève et les communes ont décidé de la manière dont ils entendaient faire avancer le dossier de la répartition des tâches et de la réforme de la péréquation financière Canton-Communes. Actuellement, les communes assument 18% des tâches (82% canton) et bénéficient de 25% des recettes fiscales à répartir (75% canton) :

- **Nouvelle péréquation financière** : le groupe de travail Canton-Ville de Genève-Communes est au travail et un premier point de situation sera fait d'ici la fin de l'année. Il a pour mandat notamment d'examiner si et comment les principes de la RPT (péréquation financière fédérale et intercantonale) peuvent servir de base à une modification en profondeur de la péréquation financière intercommunale.
- **Nouvelle répartition des tâches** : le groupe de travail Canton-Ville de Genève-Communes est au travail et un premier point de situation sera fait d'ici la fin de l'année. Il a pour mandat de fixer les critères de répartition et d'élaborer sur cette base une liste de propositions. Les divers travaux déjà conduits dans le passé devraient permettre de faire avancer les travaux avec célérité.

## Conclusion

Il n'aura échappé à personne que le Conseil d'Etat prenait du temps à boucler le budget 2006. C'est sans doute le fruit de l'environnement politique mais aussi - et surtout - le reflet des débats, de la recherche de solutions, d'arbitrages et des divergences d'opinion qui sont apparues quant au résultat final.

Le débat budgétaire au niveau gouvernemental montre la nécessité de rechercher une voie qui dégage une majorité solide et apte à faire passer des réformes aussi bien que des efforts financiers d'une sorte ou d'une autre. Nous sommes loin d'avoir terminé le processus d'assainissement et il reste à réactualiser le plan financier quadriennal pour les prochaines années. La loi sur le frein aux dépenses adoptée par le Grand Conseil en septembre dernier déploie bientôt ses effets pour ce qui touche tous les éléments hors mécanismes de sanction. Cette disposition implique l'obligation de rechercher l'équilibre des finances publiques et de le faire dans un esprit volontariste.

La mise en œuvre de GE-Pilote implique de la part du gouvernement, et sans doute du parlement, que les choix qui découleront de l'évaluation des prestations soient appuyés politiquement. C'est sans doute la meilleure façon d'améliorer encore le budget 2006 et ce sera le plus grand service à rendre aux budgets suivants.

## COMMENTAIRE TECHNIQUE

### A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2006

#### 1. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET

Le budget de fonctionnement courant de l'Etat de Genève présente un déficit de 304,6 millions après provisions et réserves et de 290,1 millions avant. Le déficit - avant provision et réserve - est ainsi légèrement inférieur à celui inscrit au budget 2005 (290,8 millions) et aux comptes 2004 (313,2 millions). L'autofinancement du budget de fonctionnement est assuré (+ 13,6 millions).

Les charges courantes, sans imputations internes et subventions redistribuées, atteignent 6'652.6 millions, soit 135,4 millions de plus qu'en 2005 (+ 2,1%) ; et 172,5 millions de plus qu'aux comptes 2004. La progression - sur 2 ans - atteint une moyenne de 1,3%. Quant aux revenus courants, ils augmentent de 2,0% par rapport au budget 2005 et de 3,1% par rapport aux comptes 2004.

Les investissements nets atteignent 432,9 millions et les investissements nets-nets (hors autofinancés, etc.) se montent à 329,1 millions.

#### Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève

	C 2004	B 2005	PM 2006	PM004 2005	PM004 2004
<b>Charges courantes</b> (sans imputations internes et subventions redistribuées)	6'488.8	6'517.2	6'652.6	2.1%	2.7%
<b>Revenus courants</b> (sans imputations internes et subventions à destination)	6'187.5	6'223.9	6'368.9	2.0%	3.1%
<b>RÉSULTAT AVEC RÉSERVE CONJECTURALE</b>	-322.8	-293.3	-364.8		
et Résultat à l'intérieur du compte durable	0.0	0.0	0.0		
et Résultat à l'intérieur du compte durable	0.0	0.0	0.0		
<b>RÉSULTAT AVEC RÉSERVE CONJECTURALE</b>	-322.8	-293.3	-364.8		
Financement net	338.7	379.4	432.9	14.1%	28.6%
Excédent/déficit du financement courant	-386.7	-387.6	-418.4	8.2%	8.7%
<b>Le compte des opérations exigibles à terme liées aux créances transférées à la Fondation de salubrité</b>					
Revenus liés à la Fondation de salubrité	586.8	1'720.0	1'738.8	0.0%	-0.5%
Dépenses liées à la Fondation de salubrité	586.8	1'720.0	1'738.8		
Excédent/déficit des opérations exigibles à terme liées aux créances transférées à la Fondation de salubrité	0.0	0.0	0.0		
<b>Les résultats consolidés de l'Etat de Genève</b>					
<b>RÉSULTAT AVEC RÉSERVE CONJECTURALE</b>	-322.8	-293.3	-364.8		
Excédent/déficit des opérations exigibles à terme liées aux créances transférées à la Fondation de salubrité	0.0	0.0	0.0		
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'ETAT DE GENÈVE</b>	-322.8	-293.3	-364.8		
<b>RÉSULTAT AVEC RÉSERVE CONJECTURALE</b>	-322.8	-293.3	-364.8		
IMPACT PROVISIONS ET RÉSERVES	-9.4	-2.5	-14.1		
<b>RÉSULTAT AVEC RÉSERVE CONJECTURALE, PROVISIONS ET RÉSERVES</b>	-332.2	-295.8	-378.9		

## 2. EVOLUTION DES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT COURANT

L'analyse des charges – comme celle des revenus - du fonctionnement courant, se pratique sans les imputations internes et subventions redistribuées (charges des rubriques 37 et 39, revenus des rubriques 47 et 49), ces rubriques étant équilibrées. L'augmentation globale des charges est produite par les écarts suivants :

- Les charges de personnel de l'Etat et des institutions subventionnées évoluent en fonction des éléments suivants :
  - Indexation à 0,4 % selon indice fin août,
  - Suppression de la participation à l'assurance-maladie,
  - Blocage des annuités,
  - Blocage de la progression de la prime de fidélité,
  - Taux Cafac (1,4 %) et Lamat (0,05 %).

### PROJET DE BUDGET 2006

#### Impacts budgétaires majeurs sur les charges de personnel natures 30 et 36

	OPE	DIP	Institutions subventionnées DIP	Institutions subventionnées DASS	TOTAL
<i>en millions F (exercice à 2 décimales)</i>	Impact sur la nature 30		Impact sur la nature 36		rubr. 30+36
<b>Mécanismes salariaux 2006</b>					
Indexation vie chère : +0.4%	+ 3.25	+ 4.04	+ 2.47	+ 3.50	+ 13.26
Allocation unique de vie chère : +0.025%	+ 0.40	+ 0.28	+ 0.31	+ 0.00	+ 0.98
<b>sous-total 1</b>	<b>+ 3.65</b>	<b>+ 4.32</b>	<b>+ 2.77</b>	<b>+ 3.50</b>	<b>+ 14.24</b>
<b>Effectifs</b>					
DIP : 35.5 postes nouveaux supplémentaires	-	+ 1.9	-	-	+ 1.90
PJ : 2 postes nouveaux supplémentaires	+ 0.29	-	-	-	+ 0.29
DIP : Changement structure pour 31.61 postes SGIPA	-	+ 4.1	- 4.1	-	+ 0.00
OPE : réduction de 37.5 postes suite aux décisions CE	- 3.70	-	-	-	- 3.70
DIP : 14.80 nouveaux postes pour UNI-HES	-	-	-	-	-
<b>sous-total 2</b>	<b>- 3.41</b>	<b>+ 6.00</b>	<b>- 4.10</b>	<b>+ 0.00</b>	<b>- 1.51</b>
<b>Ajustements techniques</b>					
Diminution du taux CAFAC à 1.4 %	- 0.69	- 0.87	- 0.51	- 1.44	- 3.51
Diminution du taux maternité à 0.05 %	- 0.55	- 0.70	- 0.41	- 0.79	- 2.45
Diminution du taux formation à 0.03 %	- 0.10	+ 0.00	+ 0.00	+ 0.00	- 0.10
<b>sous-total 3</b>	<b>- 1.34</b>	<b>- 1.57</b>	<b>- 0.92</b>	<b>- 3.15</b>	<b>- 6.98</b>
<b>Divers</b>					
Suppression des F 30.- mensuels de contribution à l'assurance maladie - pour les salariés	- 1.99	- 3.16	- 1.46	- 3.47	- 10.08
Suppression des F 30.- mensuels de contribution à l'assurance maladie - pour les pensionnés	- 2.82	-	-	- 1.28	- 4.10
<b>sous-total 4</b>	<b>- 4.81</b>	<b>- 3.16</b>	<b>- 1.460</b>	<b>- 4.75</b>	<b>- 14.18</b>
<b>Progression des charges de personnel</b>	<b>- 5.91</b>	<b>+ 5.59</b>	<b>- 3.71</b>	<b>- 4.40</b>	<b>- 8.43</b>

(\*) Sur la base de l'impact des mécanismes sur la subvention

(\*\*) Sans lien direct avec la variation des rubriques de subvention entre le B 2004 et le PB 2005. En effet, l'impact est en partie contrebalancé par des arbitrages

- les dépenses générales hors autofinancés (362,7 millions) baissent de 7,6 millions par rapport à 2005. Elles se situent actuellement au niveau des comptes 2003 ;
- les intérêts passifs et frais d'emprunt (347,6 millions) augmentent de 15,1 millions ;
- les dotations à provisions et réserves (106,1 millions) progressent de 22 millions. La dotation de 14,2 millions au projet CEVA constitue l'essentiel de l'augmentation ;
- la rétrocession aux communes frontalières françaises (158,1 millions) augmente de 5,9 millions et la dotation au fonds d'équipement communal de 20 millions pour atteindre 33 millions. Cette charge supplémentaire est compensée par des revenus supplémentaires et des diminutions de charges ;
- la progression enregistrée dans les dédommagements à des tiers (155,2 millions) est due essentiellement aux dépenses liées au chômage (+ 17 millions) ;
- les subventions augmentent de 52,0 millions, dont 34,0 millions pour les mécanismes salariaux et 18,9 millions pour des dépenses dites impondérables (parts fédérales, fonds de péréquation, etc.). L'Hospice général voit sa subvention augmenter de 70,7 millions (30,5 millions d'augmentation nette en 2006 en considérant le crédit supplémentaire de 39,5 millions accordés en 2005 par la Commission des finances du Grand Conseil), celle des HUG diminue de 26,1 millions de même que la subvention de l'Université qui baisse de 2,9 millions.

### Charges courantes de l'Etat de Genève

Libellés	PB 2006	Ecart PB 2006 / B 2005		Budget 2005	Ecart PB 2006 / C 2004		Compte 2004
<b>30 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'885.3</b>	<b>-6.2</b>	<b>-0.3%</b>	<b>1'891.5</b>	<b>-76.8</b>	<b>-3.9%</b>	<b>1'962.1</b>
CHARGES DE PERSONNEL HORS TEMPORAIRES ET CHÔMEURS	1'882.8	-5.7	-0.3%	1'888.5	10.5	0.6%	1'872.3
308 PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	2.6	-0.4	-14.4%	3.0	-87.2	-97.2%	89.8
<b>31 DÉPENSES GÉNÉRALES</b>	<b>459.4</b>	<b>-6.9</b>	<b>-1.5%</b>	<b>466.3</b>	<b>14.0</b>	<b>3.1%</b>	<b>445.3</b>
DÉPENSES GÉNÉRALES AUTOFINANÇÉES	96.7	0.6	0.7%	96.0	6.5	7.3%	90.1
DÉPENSES GÉNÉRALES HORS AUTOFINANÇÉES	362.7	-7.6	-2.0%	370.2	7.5	2.1%	355.2
<b>32 INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS</b>	<b>347.6</b>	<b>15.1</b>	<b>4.5%</b>	<b>332.5</b>	<b>14.0</b>	<b>4.2%</b>	<b>333.6</b>
<b>33 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RÉSERVES, IRRECOURVABLES</b>	<b>473.0</b>	<b>38.8</b>	<b>8.9%</b>	<b>434.2</b>	<b>18.6</b>	<b>4.1%</b>	<b>454.4</b>
330 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	-	-	-	-	-0.1	-100.0%	0.1
331 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	303.6	21.1	7.5%	282.6	39.4	14.9%	264.2
335 MONS-VALEURS NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	-0.1	-100.0%	0.1
338 PROVISIONS ET RÉSERVES	106.1	22.1	26.3%	84.0	-13.3	-11.2%	119.5
339 CRÉANCES IRRECOURVABLES	63.3	-4.3	-6.4%	67.6	-7.2	-10.3%	70.5
<b>34 PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION</b>	<b>208.2</b>	<b>24.1</b>	<b>13.1%</b>	<b>184.1</b>	<b>44.9</b>	<b>27.5%</b>	<b>163.2</b>
<b>35 DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS</b>	<b>155.2</b>	<b>19.0</b>	<b>14.0%</b>	<b>136.2</b>	<b>117.5</b>	<b>311.1%</b>	<b>37.8</b>
<b>36 SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>	<b>3'116.1</b>	<b>52.0</b>	<b>1.7%</b>	<b>3'064.1</b>	<b>49.4</b>	<b>1.6%</b>	<b>3'066.7</b>
36a) Subventions accordées	2'740.2	50.7	1.9%	2'689.5	32.3	1.2%	2'707.9
36b) Subventions transférées à la Confédération	375.9	1.3	0.3%	374.6	17.0	4.7%	358.9
FONDS DE PÉREQUATION FINANCIÈRE	174.5	-7.3	-4.0%	181.8	2.5	1.4%	172.0
PART DU CANTON À L'AVSIAI	201.4	8.6	4.5%	192.8	14.5	7.8%	186.9
<b>38 ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>7.7</b>	<b>-0.5</b>	<b>-5.5%</b>	<b>8.2</b>	<b>-9.1</b>	<b>-54.1%</b>	<b>16.9</b>
<b>CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES</b>	<b>6'652.6</b>	<b>135.4</b>	<b>2.1%</b>	<b>6'517.2</b>	<b>172.5</b>	<b>2.7%</b>	<b>6'480.1</b>
<b>37 SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES</b>	<b>31.1</b>	<b>-7.6</b>	<b>-19.6%</b>	<b>38.7</b>	<b>-511.7</b>	<b>-94.3%</b>	<b>542.9</b>
<b>39 IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>395.9</b>	<b>3.6</b>	<b>0.9%</b>	<b>392.3</b>	<b>0.6</b>	<b>0.1%</b>	<b>395.4</b>
<b>CHARGES COURANTES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES</b>	<b>7'079.7</b>	<b>131.4</b>	<b>1.9%</b>	<b>6'948.2</b>	<b>-338.7</b>	<b>-4.6%</b>	<b>7'418.3</b>

## 2.1. Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel 2006 s'élèvent à 1'885,3 millions et se décomposent comme suit :

Rubrique	Libellé	Millions
300	Autorités, commissions et juges	28.7
301	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	817.2
302	Traitement du personnel enseignant	671.5
303	Assurances sociales	117.6
304	Caisses de pensions et de prévoyance	176.9
305	Assurance maladie et accident	12.3
306	Prestations en nature	2.6
307	Prestations au retraités	45.7
308	Personnel temporaire, chômeurs	2.6
309	Autres charges de personnel	10.4
<b>Total 30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'885.35</b>

Par rapport au budget 2005 voté, les charges de personnel diminuent de 6,2 millions soit une réduction de 0,33%.

Cette diminution s'explique essentiellement par :

- la suppression des 30 francs mensuels de contribution à l'assurance maladie (pour les salariés et les retraités), rubriques 305 et 307
- les baisses des taux concernant :
  - la part CAFAC (Caisse d'Allocations Familiales des Administrations Cantonales) fixée à 1.4%,
  - la part à la formation à 0.03% ,
  - l'assurance maternité à 0.05%, rubriques 303.

### 2.1.1. Evolution des charges de personnel

Les charges de personnel diminuent donc de 0,33% par rapport au budget 2005 :

-30-	Charges de personnel	PB2006	Budget 2005	Ecart PB06/BU05	Ecart en %
300	Autorités, commissions et juges	28'735'340	28'017'109	718'231	2.56%
301	Traitement du personnel	817'186'828	817'804'066	-617'238	-0.08%
302	Traitement du corps enseignant	671'456'295	669'122'719	2'333'576	0.35%
303	Assurances sociales	117'617'140	120'350'810	-2'733'670	-2.27%
304	Caisse de pension et prévoyance	176'850'230	176'018'725	831'505	0.47%
305	Assurance maladie et accidents	12'257'730	17'416'611	-5'158'881	-29.62%
306	Prestations en nature	2'557'120	2'456'300	100'820	4.10%
307	Prestations aux retraités	45'694'200	47'778'895	-2'084'695	-4.36%
308	Personnel temporaire, chômeurs	2'558'180	2'989'950	-431'770	-14.44%
309	Formation, recrutement, div. charges	10'433'577	9'561'790	871'787	9.12%
	<b>Total</b>	<b>1'885'346'640</b>	<b>1'891'516'975</b>	<b>-6'170'335</b>	<b>-0.33%</b>

A titre de rappel, la masse salariale 2006 budgétisée a été réduite, tout comme en 2004 et 2005, de 32,4 millions dans le but de diminuer le différentiel budget/comptes lié à la rotation sur les postes. Cette réduction technique est centralisée au département des finances (CR 25.00.00).

### **2.1.2. Mécanismes salariaux**

Tout comme en 2005, l'effort salarial supporté par l'ensemble du personnel de la fonction publique et des organismes subventionnés conventionnés appliquant les normes salariales de l'Etat se poursuit en 2006.

En effet, à travers un projet de loi, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à nouveau des mesures salariales se traduisant par la suspension du versement des annuités et de la progression de la prime de fidélité.

Ces deux mesures ont pour objectif de contenir l'augmentation des charges de personnel.

Pour le Grand Etat, les effets escomptés de ces deux mesures sont de l'ordre de 44,6 millions de francs d'économie sur le budget 2006. La part de ces économies en rapport à la prime de fidélité continuera de déployer ses effets pour les années à venir.

D'autre part, une indexation de 0,4% a été intégrée. Cette indexation des traitements pourrait être modifiée par la suite selon l'indice des prix du mois de novembre 2005.

De plus, il a été rajouté +0,025% pour la contribution à l'allocation unique de vie chère.

### **2.1.3. Effectifs**

#### **Evolution des postes**

Dans le cadre des dispositions prises par le Conseil d'Etat, nous enregistrons les modifications suivantes :

- 35,5 nouveaux postes supplémentaires pour le département de l'instruction publique,
- 2 postes nouveaux supplémentaires pour le pouvoir judiciaire,
- réduction de 37,5 postes au sein de l'administration centrale (excepté DIP, PJ), voir détail selon tableau ci-après,
- 14,8 postes supplémentaires pour l'Université et les HES,
- réduction de 34,9 unités (-0,4%) aux Hôpitaux universitaires de Genève.

Les exposés des motifs des départements concernés précisent les points liés à leurs effectifs.

Comme annoncé au budget 2005, aucune régularisation d'auxiliaire n'est intégrée à ce budget.

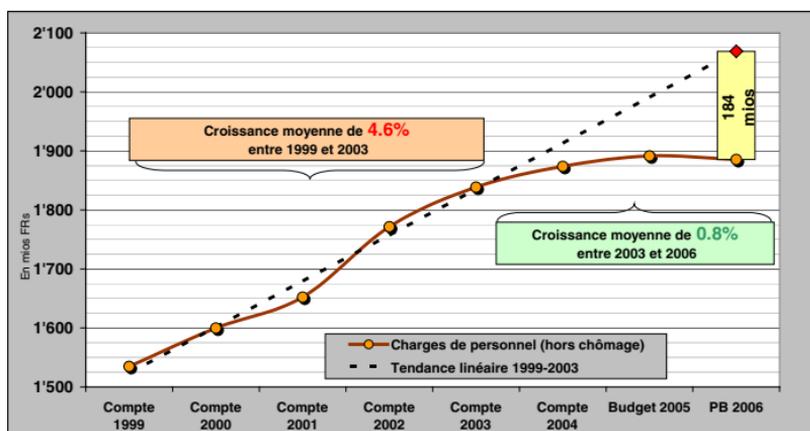
ENTITES	Nombre de postes au budget 2005	Transferts internes		Postes PB2006 avant Décision CE	Décisions du CE du 18.05.05 pour 2005 déjà	Postes changement structure	Décisions du CE PB 2006	Postes nouveaux ou diminution	Nombre de postes PB 2006
		+	-	A	B	C	D	B + D	A+B+C+D
Chancellerie 'stricto sensu'	73.78	+1.00	-0.85	73.93	-	-	-0.50	-0.50	73.43
Service du Grand Conseil	19.97	-	-	19.97	-	-	-	-	19.97
CTI	370.12	-	-1.00	369.12	-	-	-1.50	-1.50	367.62
DF	761.75	+1.85	-1.00	762.60	-4.00	-	-3.00	-7.00	755.60
DIP	7090.65	+1.00	-1.00	7090.65	-	1) +31.61	+35.50	+35.50	7157.76
DIPS	2725.40	-	-	2725.40	-	-	-	-	2725.40
PJ	389.52	-	-	389.52	-	-	+2.00	+2.00	391.52
DAEL	728.24	-	-2.40	725.84	-4.00	-	-3.00	-7.00	718.84
DIAE	527.50	+2.40	-	529.90	-3.00	-	-2.00	-5.00	524.90
DEEE	532.41	-	-	532.41	-3.00	-	-2.00	-5.00	527.41
DASS	396.35	+1.00	-	397.35	-2.00	-	-1.50	-3.50	393.85
DAM	47.00	-	-1.00	46.00	-	-	-8.00	-8.00	38.00
<b>Sous-total administration</b>	<b>13662.69</b>	<b>+7.25</b>	<b>-7.25</b>	<b>13662.69</b>	<b>-16.00</b>	<b>+31.61</b>	<b>+16.00</b>	<b>0.00</b>	<b>13694.30</b>
HES	532.44	-	-	532.44	-	-	+11.09	+11.09	543.53
Université	1'934.29	-	-	1'934.29	-	-	+3.71	+3.71	1'938.00
<b>Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)</b>	<b>2466.73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2466.73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+14.80</b>	<b>+14.80</b>	<b>2'481.53</b>
HUG	8720.55	-	-	8720.55	-	-	-34.90	-34.90	8685.65
Joli-Mont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montana	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	206.00	-	-	206.00	-	-	-	-	206.00
Hospice général	711.40	-	-	711.40	-	2) +4.39	-	-	715.79
EPSE	241.75	-	-	241.75	-	-	-	-	241.75
CIP-CRPH	86.75	-	-	86.75	-	-	-	-	86.75
<b>Sous-total Etablissements publics médicaux</b>	<b>9'966.45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9'966.45</b>	<b>-</b>	<b>+4.39</b>	<b>-34.90</b>	<b>-34.90</b>	<b>9'935.94</b>
<b>Total "Grand Etat"</b>	<b>26'095.87</b>	<b>+7.25</b>	<b>-7.25</b>	<b>26'095.87</b>	<b>-16.00</b>	<b>+36.00</b>	<b>-4.10</b>	<b>-20.10</b>	<b>26'111.77</b>

1) Transfert de la SGIPA

2) Changement de structure : 4.39 postes supplémentaires accordés par le DIP au titre de mesures compensatoires suite au plan d'allègement budgétaire 2003 de la CH.

## VARIATION DES CHARGES DE PERSONNEL (hors chômage) ENTRE 1999 ET 2006

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Budget 2005	PB 2006
Charges de personnel (hors chômage)	1'535	1'600	1'652	1'771	1'838	1'874	1'892	<b>1'885</b>



L'effort sur la masse salariale atteint 184 millions en 2006, si l'on compare les montants retenus à ce qu'ils pourraient être dans l'hypothèse d'un prolongement du taux de croissance moyen de 4,6 % constaté entre 1999 et 2003.

### 2.2. Dépenses générales (nature 31)

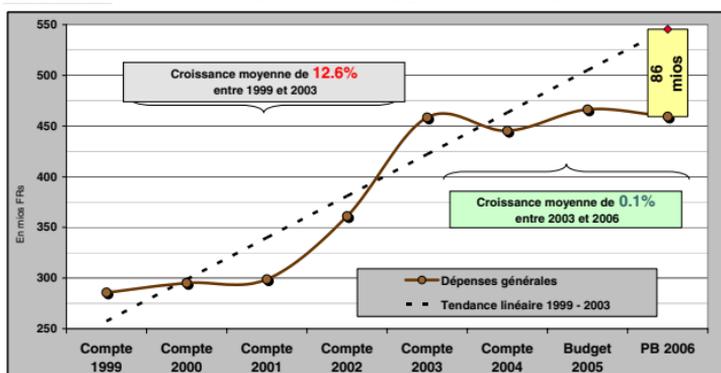
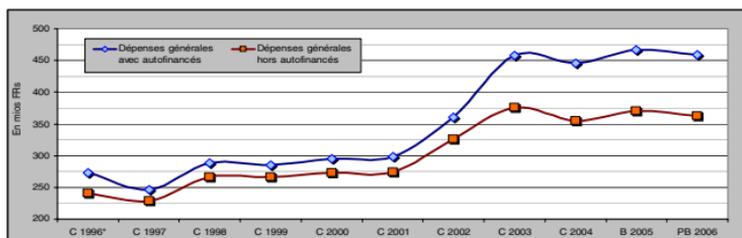
Les dépenses générales comprennent, entre autres, les assurances, les mandats à des tiers, les locations auprès de tiers, les frais d'affranchissement, les fluides, les marchandises, les fournitures scolaires et de bureau et les transports scolaires. Elles s'élèvent au projet de budget 2006 à 459,4 millions, soit une diminution de 6,9 millions (-1,5%) par rapport au budget 2005. Hors services autofinancés du DIAE, la diminution est de 2,0% (-7,6 millions) par rapport à 2005.

Le tableau suivant montre l'effort qui a été accompli ces dernières années.

### EVOLUTION DES DEPENSES GENERALES ENTRE 1996 ET 2006

En mils FRs	C 1996*	C 1997	C 1998	C 1999	C 2000	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004	B 2005	PB 2006	Croissance tot. 2006/1996	Croissance moyenne 2006/1996
Dépenses générales avec autofinancés	273.4	246.1	288.3	285.6	295.1	298.7	361.0	458.4	445.3	466.3	459.4	68.0%	5.3%
Dépenses générales hors autofinancés	240.9	228.8	266.9	266.5	273.6	273.7	326.0	376.5	355.2	370.2	362.7	50.5%	4.2%

\* les données tiennent compte de la sortie des Cheneviers des comptes de l'Etat en 1997



D'une croissance moyenne de 12,6% durant les années 1999 à 2003, les dépenses générales se stabilisent au niveau des comptes 2003. Si cette tendance s'était poursuivie entre 2004 et 2006, les dépenses générales pour 2006 seraient supérieures de 86 millions.

Toutefois, les efforts de rationalisation, notamment en matière d'achats de matériel et de prestations à des tiers devront être poursuivis pour contenir les dépenses.

Pour l'année 2006, des efforts ont été accomplis sur toutes les natures. Cependant, il n'a été possible de réduire ni les frais d'entretien des immeubles ni les loyers. Une attention particulière a été apportée à la réduction des honoraires et prestations de tiers. Le tableau ci-après montre les variations par nature :

Nature	Libellés	Projet de Budget 2006	Écart par rapport au Budget 2005		Budget 2005
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	459'356'833	-6'935'880	-1.49%	466'292'713
310	FOURN. BUREAU, IMPRIMÉS, MATÉRIEL	27'155'906	-2'794'083	-9.33%	29'949'989
311	MOBILIER, MACHINES ET VÉHICULES	6'012'831	-831'005	-12.14%	6'843'836
312	EAU, ÉNERGIE, COMBUSTIBLES	33'799'000	-1'166'000	-3.33%	34'965'000
313	MARCHANDISES	18'541'904	-56'795	-0.31%	18'598'699
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES	109'637'990	3'498'430	3.30%	106'139'560
315	ENTRETIEN DE MOBILIER PAR DES TIERS	24'150'589	-1'431'817	-5.60%	25'582'406
316	LOYERS, FERMAGES, REDEVANCES	58'273'929	7'388'955	14.52%	50'884'974
317	DÉBOURS	16'060'458	-3'670'909	-18.60%	19'731'367
318	HONORAIRES, PREST. DE SERVICE DE TIERS	165'723'926	-8'372'656	-4.81%	174'096'582
319	REPORTS DE CREDIT	300	500'000	-100.06%	-499'700

## 2.3. Intérêts passifs (nature 32)

Les intérêts passifs directs, produits financiers inclus mais hors intérêts fiscaux, ont été budgétisés pour l'année 2006 à 341,9 millions, soit une hausse de 3,3% par rapport au budget 2005 qui affichait 330,7 millions. Cette évolution tient compte d'une hausse des taux d'intérêts à court, moyen et long terme, ainsi que de la progression de la dette, inévitable, compte tenu de la situation financière de l'Etat et de ses engagements, notamment ceux liés à la Fondation de valorisation de la Banque Cantonale de Genève (BCGe).

Pour rappel, les charges d'intérêts - y compris les intérêts fiscaux - ont été enregistrées dans les comptes 2003 et 2004, respectivement, à hauteur de 333,6 millions et 287,6 millions. Pour l'année 2005, le budget prévu se monte à 332,5 millions (y compris les intérêts fiscaux).

En 2006, un total de 922,2 millions d'emprunts devra être remboursé pour la dette à moyen et long terme, dont 500 millions d'emprunts publics.

Le chapitre 6.1, consacré à la gestion de la dette et à la trésorerie revient plus en détail sur la stratégie suivie durant l'année 2005 et les perspectives 2006.

## 2.4. Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables (nature 33)

### 2.4.1. Amortissements du patrimoine financier (nature 330)

Il n'y a pas, en 2006, d'amortissements prévu pour le patrimoine financier.

### 2.4.2. Amortissements ordinaires du patrimoine administratif (nature 331)

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (charges non monétaires) - conséquence des investissements effectués les années précédentes - s'élèvent à 303,6 millions, en hausse de 21,1 millions par rapport à 2005.

Cette importante progression est essentiellement due à :

- l'informatique (+ 4 millions),
- l'amortissement complet du capital de Start-PME (+ 12 millions avec en regard des plus values comptables en lien avec le projet de fondation d'aide aux entreprises),
- l'amortissement dans l'année d'investissements au DAEL (+ 4 millions).

Les taux utilisés en matière d'amortissements sont appliqués de la manière suivante :

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
Génie civil	2.0	50
Bâtiments administratifs	2.0	50
Infrastructures spécifiques	3.33	30
Installations fixes	5.0	20
Installations fixes	10.0	10
Camions, remorques et véhicules spéciaux	10.0	10
Mobilier et « gros progiciels »	12.5	8
Machines et matériel	20.0	5
Véhicules	20.0	5
Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25.0	4
Etudes non suivies de réalisation	100.0	1

Selon la méthode adoptée, les investissements effectués en 2006 commenceront à être amortis en 2008 (N+2). Par « investissements effectués dans l'année », on entend les montants effectivement décaissés, que l'ouvrage soit terminé ou non.

#### 2.4.3. Dotations et constitutions de provisions et réserves (nature 338)

Le principe de dotation et dissolution de provisions est le suivant : les dissolutions sont inscrites à hauteur des irrécouvrables présumés du service, les dotations sont établies à hauteur des risques estimés en matière de débiteurs. La situation est ensuite examinée en fin d'année et les provisions réajustées en fonction des risques.

En 2006, les dotations sont supérieures de 14,5 millions aux dissolutions. Cet écart est essentiellement causé par la provision RPLP (14,2 millions).

Les dotations de provisions inscrites au projet de budget 2006 s'élèvent à 106,1 millions, en hausse de 22,1 millions par rapport au budget 2005. La provision AFC est reconstituée à hauteur de sa dissolution pour 2006, soit 61,3 millions (identique à celle de 2005).

Pour l'année 2006, les dotations et dissolutions se répartissent de la manière suivante :

PROVISIONS ET RESERVES	Dotations
Risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	61.3 mios
Allocations d'études, tuteur général, médico pédagogique, Clin. dentaire de la jeunesse	0.6 mios
Avance et recouvrement pensions alimentaires (SCARPA)	6.8 mios
Heures supplémentaires de la Police	9.7 mios
Débiteurs Pouvoir judiciaire	0.3 mios
Débiteurs DIAE	0.3 mios
RPLP	14.2 mios
Office cantonal de l'emploi (part cantonale)	12.9 mios
<b>Total provisions et réserves</b>	<b>106.1 mios</b>

<b>Projection principales provisions et reserves au bilan 2006</b>	
<i>non compris d'éventuels dissolutions/ajustements avec le bouclage 2005</i>	
Provision AFC	416.0
Provision pour risque sur avance à la fondation de valorisation	223.0
Provision Cité nouvelle II	17.0
Provision terrains nord-aviation	1.5
Provision SCARPA	28.5
Provision heures supplémentaires police et prison	27.3
Réserve CEVA (redevance poids lourds)	58.2
Provision office cantonal du logement social	3.2
Provision LAPMI	1.7
Provision Caisse prévoyance police (LPOL)	3.6
Provision pour loyers dus DAEL	2.2
Provision Office cantonal de l'emploi	13.8
Provision OCPA	34.7
Provision assurance maladie	28.4
Autres	5.9
<b>Total</b>	<b>865.0</b>
Provision BCGe et fondation de valorisation	666.4

#### 2.4.4. Créances irrécouvrables (nature 339)

Les créances irrécouvrables sont, pour l'essentiel, les créances ayant fait l'objet d'actes de défauts de biens. Elles sont légèrement inférieures à celles de 2005, atteignant 63,3 millions de francs en 2006 contre 67,6 millions en 2005.

Les irrécouvrables de l'administration fiscale cantonale constituent l'essentiel de ce montant, avec 48 millions, auxquels il convient d'ajouter 3 millions de remises et 4,5 millions d'imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération.

#### 2.5. Parts et contributions sans affectation (nature 34)

Les parts et contributions sans affectation, avec 208 millions, progressent de 24 millions par rapport au budget 2005. L'essentiel de cette augmentation, soit 20 millions, découle du projet de loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du fonds d'équipement communal. Cette augmentation est compensée par des revenus supplémentaires et des diminutions de charges.

Quant à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises (158 millions), elle croît de 6 millions par rapport à 2005. L'impôt à la source, en augmentation constante, explique cette progression puisque 3,5 % de la masse salariale versée aux frontaliers font l'objet de la rétrocession.

#### 2.6. Dédommagements à des collectivités publiques (nature 35)

Les dédommagements à des collectivités publiques (155,2 millions) représentent les prestations effectuées par d'autres collectivités pour le compte de l'Etat de Genève. Cette nature enregistre une augmentation de 19 millions par rapport au budget 2005. Cette

variation est principalement causée par la progression des charges liées au chômage qui augmentent de 17 millions.

Cette progression résulte de la non-prolongation, dès le 1/07/2005, des indemnités chômage pour les moins de 50 ans et de la sous-dotation du budget 2005 [voir le détail dans l'exposé des motifs du DEEE] découlant du refus de modifications de la loi cantonale sur le chômage en avril 2005 par le Peuple.

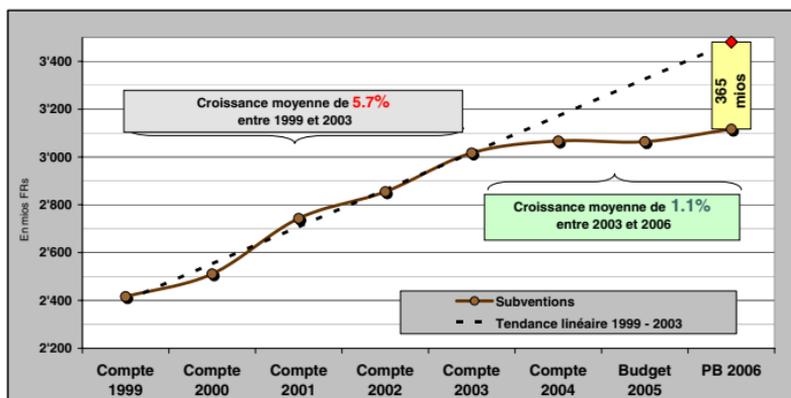
Rappelons que jusqu'à l'exercice 2004 les charges du chômage étaient budgétisées pour l'essentiel dans les charges du personnel (nature 30). Cette nouvelle affectation permet de disposer d'une meilleure transparence pour ce qui touche les charges liées au chômage ainsi qu'une meilleure gestion prévisionnelle des charges de personnel.

## 2.7. Subventions accordées (nature 36)

Une liste exhaustive des subventions accordées (par département et par service) figure dans le projet de budget (voir tableau ad hoc) afin de faciliter les comparaisons et les évolutions dans le temps.

La hausse par rapport au budget 2005 est modérée, puisqu'elle n'est que de 1,7%, soit 52 millions. Le montant prévu, pour 2006, atteint 3'116,1 millions. Cette faible progression est encourageante et montre l'effort accompli pour contenir les subventions.

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Budget 2005	PB 2006
Subventions	2'416	2'511	2'743	2'855	3'017	3'067	3'064	<b>3'116</b>



D'une croissance moyenne de 5,7% durant les années 1999 à 2003, les subventions progressent de 1,1% par an entre 2004 et 2006. Si cette tendance s'était maintenue entre 2004 et 2006, les subventions accordées en 2006 seraient supérieures de 365 millions.

Le secteur socio-éducatif pèse pour 50% des subventions et progresse de 8,2% (110,4 millions). L'Hospice Général voit sa subvention augmenter de 70,7 millions (30,5 millions d'augmentation nette en 2006 en considérant le crédit supplémentaire de 39,5 millions accordés en 2005 par la Commission des finances du Grand Conseil).

Concernant les assurances sociales il convient par ailleurs de préciser que sur 26,8 millions d'augmentation entre 2005 et 2006, 8,6 millions sont dus au financement de la part cantonale de l'AVS et de l'AI. :



### Soutien éducatif et social

(en millions de francs)

(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 2002	C 2003	C 2004	B 2005	PB 2006	PB2006/B2005	PB2006/C2004		
Personnes âgées (COPIA, subv. EMS, ...)	459.4	476.0	499.7	491.4	493.1	+1.6	+0.3%	-6.6	-1.3%
Assurances sociales (Assurances maladie, part cant. AVS/AI, ...)	419.4	428.8	433.4	427.6	454.4	+26.8	+6.3%	+21.0	+4.9%
Hospice général	119.8	146.8	193.4	162.2	232.9	+70.7	+43.6%	+39.5	+20.4%
Chômage	54.9	66.7	104.1	95.6	112.5	+16.9	+17.7%	+8.3	+8.0%
Logement	75.5	68.6	69.2	70.5	71.7	+1.2	+1.7%	+2.5	+3.6%
Encadrement éducatif, protection de la jeunesse et crèches (COPIA, Fond. off. de la jeunesse, frais de placements, ...)	50.5	56.0	57.4	62.3	56.4	-6.0	-9.6%	-1.0	-1.8%
Encadrement handicap adulte (diverses associations, foyers et établissements socio-éducatifs)	40.0	51.1	55.3	61.8	61.1	-0.7	-1.2%	+5.9	+10.6%
Allocations d'études	35.1	35.2	36.1	37.3	37.3	+0.0	+0.0%	+1.1	+3.2%
Divers (Argus, LAVI, ...)	13.0	15.3	14.8	16.1	16.2	+0.2	+1.0%	+1.4	+9.7%
Aide internationale	7.1	13.7	13.7	11.2	11.2	-0.0	-0.1%	-2.6	-18.7%
Protection de la femme et de la famille	3.7	4.4	4.0	5.0	4.6	-0.3	-6.7%	+0.6	+14.8%
<b>TOTAL SOUTIEN ÉDUCATIF ET SOCIAL</b>	<b>1'278.3</b>	<b>1'362.6</b>	<b>1'481.1</b>	<b>1'440.9</b>	<b>1'551.3</b>	<b>+110.4</b>	<b>+7.7%</b>	<b>+70.2</b>	<b>+4.7%</b>

Quant aux dotations aux 12 plus grands établissements publics, elles augmentent de 38,5 millions selon une attribution diversifiée et strictement en fonction des besoins :

### Les 12 plus importantes subventions à des établissements publics

(en millions de francs)

(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 2002	C 2003	C 2004	B 2005	PB 2006	PB2006/B2005	PB2006/C2004		
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	743.3	767.7	745.9	765.8	739.7	-26.1	-3.4%	-6.2	-0.8%
Université	265.0	277.2	273.6	274.5	271.7	-2.9	-1.0%	-1.9	-0.7%
Hospice général	119.8	146.8	193.4	162.2	232.9	+70.7	+43.6%	+39.5	+20.4%
Transports collectifs	121.1	136.5	141.9	142.1	144.9	+2.8	+2.0%	+3.0	+2.1%
Etablissements médico-sociaux (EMS)	75.6	84.7	92.4	90.7	84.3	-6.4	-7.0%	-8.2	-8.8%
Aide à domicile (FSASD)	81.7	86.2	83.6	84.1	82.8	-1.3	-1.6%	-0.8	-1.0%
HES (SO & S2, Institut d'Etudes sociales, Ecole Le Bon Secours)	45.5	49.9	57.0	63.0	63.0	-0.1	-0.1%	+6.0	+10.5%
Fondation pour l'animation socioculturelle	14.6	16.7	17.1	17.4	17.9	+0.5	+2.9%	+0.8	+4.7%
Cliniques de Jolimont et de Montana	15.1	16.0	15.9	15.9	17.4	+1.5	+9.7%	+1.5	+9.5%
Fondation Clair-Bois (Pinchat, Chambesey, Lancy)	11.3	12.1	12.4	15.7	15.5	-0.3	-1.8%	+3.0	+24.4%
Fondation officielle de la jeunesse	12.6	13.7	13.6	13.6	13.9	+0.2	+1.7%	+0.3	+2.4%
Le GIAP (parascolaire)	15.1	15.8	15.2	13.8	13.6	-0.2	-1.6%	-1.6	-10.7%
<b>QUELQUES DOTATIONS</b>	<b>1'520.7</b>	<b>1'623.3</b>	<b>1'662.1</b>	<b>1'659.0</b>	<b>1'697.5</b>	<b>+38.5</b>	<b>+2.3%</b>	<b>+35.4</b>	<b>+2.1%</b>

## 2.8. Subventions redistribuées (nature 37)

D'un montant de 31,1 millions, les subventions redistribuées – subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées, comme les imputations internes,

dans un volet séparé. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

### 2.9. Attributions aux financements spéciaux (nature 38)

Le montant total des attributions aux financements spéciaux s'élève à 7,7 millions, en légère diminution par rapport au budget précédent. Cette nature de charges est utilisée lorsque, dans un financement spécial – dont les charges doivent être équivalentes aux revenus – les revenus sont supérieurs. Un montant représentant la différence à combler est alors attribué au compte de bilan correspondant.



Dans cet exemple, les revenus étant supérieurs aux charges, la nature 38 est venue équilibrer le CR. Cet excédent est versé dans le fonds au bilan et vient augmenter son capital.

### 2.10. Imputations internes (nature 39)

Par imputations internes, on désigne la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont donc pas d'influence sur le résultat.

Ces imputations internes atteignent, en 2006, 395,9 millions (montant identique en revenus); elles sont principalement constituées par la ventilation à travers les services des intérêts de la dette consécutifs aux investissements ainsi qu'aux charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service.

## 3. EVOLUTION DES REVENUS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les revenus de l'Etat de Genève figurent au projet de budget 2006 pour un montant de 6'348,0 millions de francs (sans imputations internes et subventions redistribuées). La progression sur 2005 est de 124,2 millions, soit 2,0 %.

L'augmentation des revenus résulte des écarts suivants :

- les recettes fiscales augmentent de 87,8 millions, soit de 1,9 %;
- les revenus des biens passent de 230,1 millions en 2005 à 268,7 millions en 2006, soit une progression de 38,6 millions. Les éléments suivants contribuent à cette hausse :
  - Intérêts moratoires sur impôts : + 7,4 millions,
  - Gains comptables sur réalisation terrains à la FTI : + 5,0 millions,
  - Projet de fondation d'aide aux entreprises : + 25,0 millions,
  - Intérêts dotation FIDP : + 5,0 millions

- les recettes diverses atteignent 503,9 millions en progression de 32,4 millions; les dissolutions de provisions (10,1 millions) et les rétrocessions de subventions thésaurisées contribuent à cette hausse.
- les dédommagements de collectivités publiques (99,1 millions) enregistrent une baisse de 32,6 millions. Le budget 2005 intégrait 44,4 millions de participation des communes au financement d'une partie des prestations versées par l'OCPA. Cette nature enregistre par ailleurs la participation des communes via le FEC à hauteur de 12 millions.
- les subventions acquises avec 246,3 millions sont en augmentation de 15,7 millions grâce aux subventions de la Confédération.

### Revenus courants de l'Etat de Genève



#### Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève - REVENUS

Libellés	PB 2006	Ecart PB 2006 / B 2005		Budget 2005	Ecart PB 2006 / C 2004		Compte 2004
<b>40 IMPÔTS</b>	<b>4'643.1</b>	87.8	1.9%	4'555.3	108.5	2.4%	4'534.6
IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	3'259.6	31.8	1.0%	3'227.8	293.1	9.9%	2'966.5
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL	910.9	80.1	9.6%	830.8	-3.8	-0.4%	914.7
AUTRES IMPÔTS	472.6	-24.1	-4.9%	496.7	-180.7	-27.7%	653.3
<b>41 PATENTES ET CONCESSIONS</b>	<b>13.0</b>	1.1	8.8%	11.9	-1.8	-12.0%	14.7
<b>42 REVENUS DES BIENS</b>	<b>268.7</b>	38.6	16.8%	230.1	34.1	14.5%	234.6
<b>43 RECETTES DIVERSES</b>	<b>503.9</b>	32.4	6.9%	471.5	-7.4	-1.5%	511.3
dont DISSOLUTIONS DE PROVISIONS ET RESERVES	91.6	10.1	12.4%	81.5	-18.4	-16.8%	110.0
PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	563.6	0.3	0.1%	563.4	20.0	3.7%	543.6
<b>44 DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.</b>	<b>99.1</b>	-32.6	-24.7%	131.7	10.6	12.0%	88.5
<b>46 SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>246.3</b>	15.7	6.8%	230.6	29.9	13.8%	216.4
<b>48 PRÉLEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>10.4</b>	-19.1	-64.7%	29.5	-3.4	-24.7%	13.8
<b>REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER</b>	<b>6'348.0</b>	124.2	2.0%	6'223.8	190.5	3.1%	6'157.5
<b>47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER</b>	<b>31.1</b>	-7.6	-19.6%	38.7	-511.7	-94.3%	542.9
<b>49 IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>395.9</b>	3.6	0.9%	392.3	0.6	0.1%	395.4
<b>REVENUS COURANTS AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER</b>	<b>6'775.0</b>	120.2	1.8%	6'654.9	-320.6	-4.5%	7'095.7

### 3.1. Recettes fiscales (nature 40)

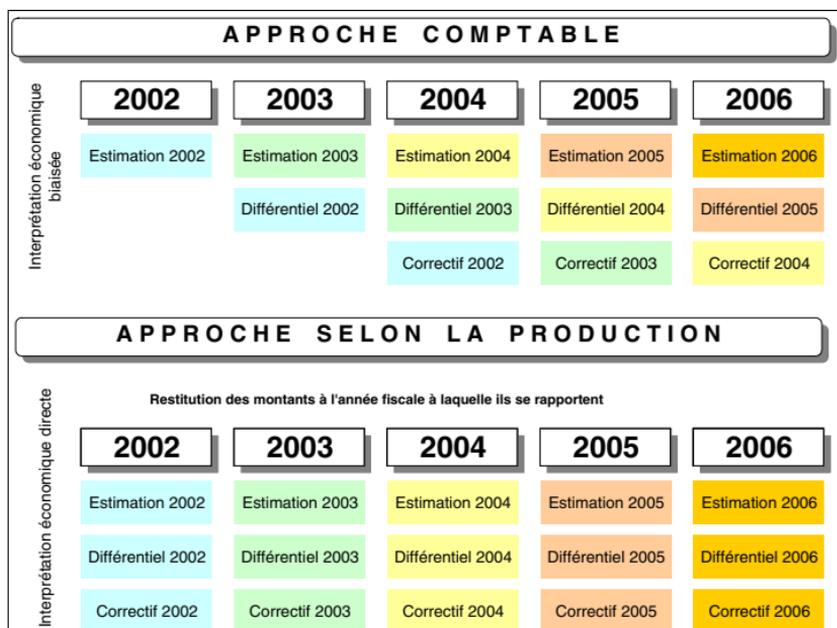
#### 3.1.1. Impôts ordinaires

La loi sur l'imposition des personnes physiques, entrée en vigueur en janvier 2001, introduisant le système postnumerando, stipule que les impôts sur le revenu et la fortune sont fixés et prélevés pour chaque période fiscale. La période fiscale correspond à l'année civile.

En raison de ce nouveau système, lors du bouclage comptable de l'année fiscale N, on ne peut inscrire qu'une estimation dans les comptes. Lorsque la production réelle pour cette année N est connue, on enregistre dans les comptes N+1 un différentiel d'estimation pour l'année N. Ceci complique l'interprétation de l'évolution des recettes fiscales d'une année à l'autre.

Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution réelle des recettes fiscales, il s'agit de restituer à chaque année fiscale sa production propre. En d'autres termes, chacune des productions, aussi bien pour les PP que pour les PM, intègre les différentiels d'estimation dans l'année fiscale correspondante, au lieu de les répartir sur les années suivantes.

Cette démarche peut être illustrée à l'aide du schéma ci-dessous :

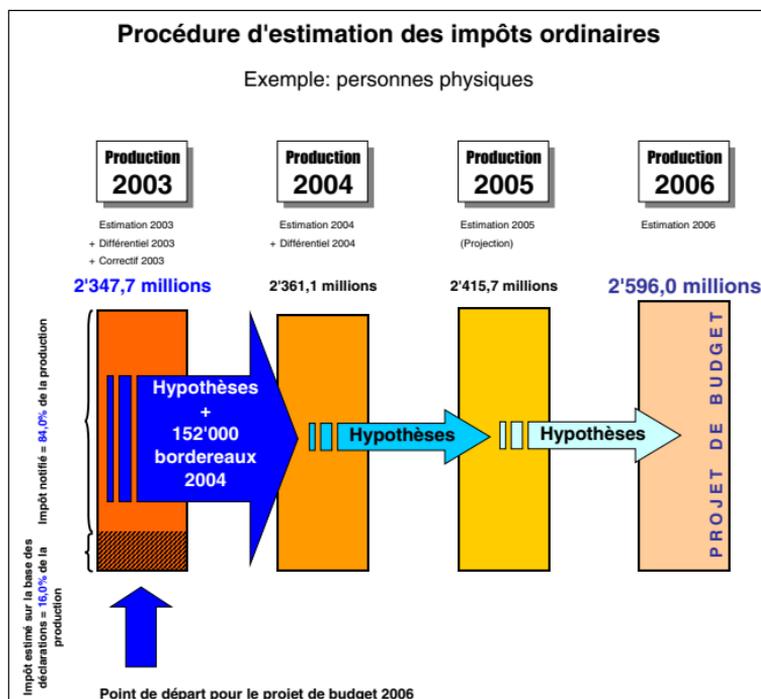


Par ailleurs, la taxation d'une année fiscale n'est connue dans sa totalité que les années suivantes.

A ce jour, quelque 4'800 dossiers restent encore à taxer pour lesquels l'impôt calculé représente environ 16,0% du total de l'impôt 2003. Le risque associé à cette estimation réside principalement dans le fait que ces dossiers ont une assiette fiscale généralement plus importante, en comparaison avec ceux pour lesquels l'impôt est notifié. A l'inverse, en nombre, ces dossiers ne représentent que 2,0% des contribuables.

Afin de déterminer les recettes fiscales pour le projet de budget 2006, l'impôt 2003 est utilisé comme base de calcul. L'impôt 2006 des personnes physiques est déterminé en appliquant, de manière successive, des taux de croissance des revenus et de la fortune pour les années 2004, 2005 et 2006. Pour les personnes morales, une méthode analogue est appliquée, en fixant des taux de croissance pour le bénéfice et le capital, par branche économique.

Le schéma ci-après présente la démarche pour les personnes physiques :

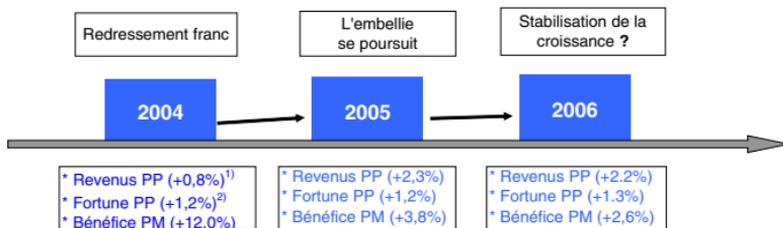


Etant donné que la taxation de l'année 2003 n'est pas complètement terminée, le département des finances a dû estimer environ 16,0% de l'impôt 2003. D'autre part, 152'000 bordereaux ont été notifiés à ce jour pour l'impôt 2004. Ils ont été utilisés pour évaluer l'évolution des revenus et de la fortune entre 2003 et 2004. En général, les premières taxations ne concernent pas les contribuables se trouvant dans les tranches de revenus et de fortunes supérieures, il y a donc peu d'information significative sur les hauts revenus. Toutefois, ces premiers éléments de la taxation 2004 laissent apparaître des tendances générales qui, combinées à l'observation des indicateurs disponibles (Groupe de perspectives économiques, OCSTAT, BNS, AFC, etc.) permettent d'extrapoler des hypothèses de croissance pour les tranches supérieures.

Ces hypothèses de croissance varient selon la source de revenu et de fortune, la catégorie de contribuables (salariés, indépendants, rentiers), le barème et la tranche de revenu et de fortune pour les personnes physiques, ou encore selon la branche économique pour les personnes morales.

Le schéma ci-dessous présente de manière succincte les hypothèses retenues par le département des finances :

## Hypothèses de croissance : redressement



1), 2) les taux de croissance 2004 sur le revenu et la fortune n'intègrent pas l'augmentation de 0,6% du nombre de contribuables

Source : AFC (152'000 taxations)  
Panel des PM

GPE, OCSTAT, AFC, SECO  
Panel des PM

GPE, SECO

Ainsi, les taux de croissance appliqués pour l'année 2004 font globalement état d'une hausse de 0,8% pour les revenus des personnes physiques, d'une augmentation de 1,2% pour leur fortune et d'une croissance de 12,0% pour le bénéfice des personnes morales. Ces évolutions plutôt réjouissantes sont le fruit d'une année de reprise sur le plan conjoncturel, notamment en ce qui concerne les personnes morales où l'année 2004 semble représenter un véritable décollage par rapport à la crise des années précédentes. L'embellie se prolonge en 2005, cette fois avec une accélération de la croissance des revenus des personnes physiques et un ralentissement de la croissance du bénéfice des entreprises (hypothèses de croissance : + 2,3% pour le revenu des PP, + 1,2% pour la fortune des PP et + 3,8% pour le bénéfice des PM).

Pour 2006, le département des finances prévoit une relative stabilisation du rythme de croissance, qui se traduit par des taux de croissance positifs pour les revenus et la fortune des personnes physiques (respectivement + 2,2% et + 1,3%) ainsi que pour le bénéfice des personnes morales (+ 2,6%).

### A. Approche selon la production par année fiscale

Etant donné la complexité induite par le système postnumerando, la comparaison directe entre les comptes de l'année 2004 et le projet de budget 2006 n'est guère possible et introduit même un biais.

En effet, les comptes 2004 comportent des éléments ne se rapportant pas à l'année fiscale 2004, alors même que la réalité des recettes fiscales continue d'évoluer au fur et à mesure que la taxation pour l'année 2004 avance. Il en va de même pour la comparaison entre le budget 2005 et le projet de budget 2006. D'une part, l'état de la connaissance en matière de conjoncture s'est modifié depuis l'élaboration du budget 2005; ceci nous amène à mettre à jour les hypothèses sur les différents taux de croissance de la matière imposable. D'autre part, le point de départ servant à établir les prévisions s'est également précisé. Par conséquent, l'utilisation du budget 2005 comme base de comparaison n'a plus réellement de sens, du moins pas économique.

Compte tenu de ces remarques préliminaires, nous pouvons maintenant analyser l'évolution des recettes fiscales depuis 2004, en adoptant une approche selon la production restituée

par année fiscale. En vue de l'illustrer de manière simple, ne sont repris ci-après que les éléments les plus importants constituant les rubriques 400 et 401. En particulier, sont écartés le reliquat, les amendes et majorations, l'impôt sur les prestations en capital, de même que l'effet de seuil de l'IS 2002 (impôt à la source), dû au passage au principe d'échéance.

Million de francs	Production par année fiscale					Variation			
	2002	2003	2004	2005	PB2006	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>PP IBO</b>	2'328.8	2'347.7	2'361.1	2'415.7	2'596.0	0.8%	0.6%	2.3%	7.5%
<b>IS</b>	460.6	469.3	520.4	570.5	602.9	1.9%	10.9%	9.6%	5.7%
<b>Total PP</b>	2'789.3	2'817.0	2'881.5	2'986.2	3'199.0	1.0%	2.3%	3.6%	7.1%
<b>Total PM</b>	731.2	795.8	836.1	871.7	904.5	8.8%	5.1%	4.3%	3.8%
<b>400+401 (production)</b>	3'520.5	3'612.8	3'717.5	3'857.9	4'103.5	2.6%	2.9%	3.8%	6.4%

Ainsi pour 2006, l'estimation des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (barème ordinaire IBO) s'établit à 2'596,0 millions de francs. Par rapport à 2005, où l'on projette un montant de 2'415,7 millions, cela représente une progression de 7,5%. Cette progression importante est essentiellement imputable aux changements de règlements de la LIPP prévus pour 2006 qui généreront des recettes supplémentaires à hauteur de +113,3 millions. Les changements en question sont les suivants:

- Suppression du montant additionnel pour les rentes AVS/AI (+ 72,5 millions)
- Limitation des primes d'assurance maladie à hauteur de la prime cantonale moyenne (+ 38,3)
- Remplacement du montant additionnel pour travail du conjoint par une déduction (- 5,5 millions)
- Frais de représentation (+ 8 millions)

La production estimée pour l'année fiscale 2004, quant à elle, est évaluée à 2'361,1 millions. Le taux de croissance de l'impôt sur le revenu et la fortune des PP (IBO) se fixe par conséquent à 2,3% entre 2004 et 2005, selon les dernières projections, alors qu'entre 2003 et 2004, l'évaluation actuelle se traduit par une progression des recettes de 0,6%.

En effet, à l'instar des taxations concernant l'année fiscale 2003, les premières taxations 2004 font état d'une érosion plus forte que prévu pour les revenus en général et les hauts revenus en particulier. La croissance de 0,6% de l'impôt est due principalement aux revenus des rentes qui affichent une augmentation importante et la fortune mobilière qui progresse dans toutes les tranches de fortune.

La reprise économique escomptée en 2004 profite plus nettement au bénéfice des entreprises, tel que le panel des entreprises le montre. L'impôt 2004 progresse de 5,1%, malgré un impôt 2003 qui présentait une production extraordinaire (35 millions) ainsi qu'un produit de liquidation des sociétés immobilières (33,4 millions) qui ne se retrouvera plus dès 2004.

En 2005 et 2006, l'impôt des personnes morales devrait, sous l'effet d'une économie en expansion, afficher des taux de croissance clairement positifs (respectivement +4,3% pour 2005 et +3,8% pour 2006). Ainsi, les recettes fiscales générées par l'impôt des personnes morales passeraient de 795,8 millions en 2003 à 904,5 millions en 2006.

Quant à l'impôt à la source (IS), une rectification comptable devra être opérée en relation avec un problème de redressement entre l'impôt à la source et l'impôt ordinaire identifié dans le courant 2005. Ce redressement concerne les contribuables qui passent du rôle IS au rôle

ordinaire pour lesquels l'impôt a été comptabilisé deux fois. L'impact sur 2006 est une diminution de l'IS de 52 millions.

Une fois cette rectification intégrée, l'impôt sur le revenu des contribuables imposés à la source devrait connaître une progression importante dès 2004, bénéficiant d'une augmentation marquée du nombre de frontaliers. L'estimation 2004 dépasse la production enregistrée pour l'année fiscale 2003 de 10,9%. Pour les années suivantes, la progression devrait se poursuivre (+9,6% en 2005 et +5,7% en 2006) sous l'effet combiné d'une augmentation des salaires et d'un accroissement toujours vigoureux des effectifs de frontaliers, encouragé par l'entrée en vigueur du deuxième volet sur la libre circulation des accords bilatéraux des personnes le 1<sup>er</sup> juin 2004.

En définitive, l'ensemble des impôts passés en revue représente un total de 4'103,5 millions de francs pour l'année fiscale 2006 et 3'857,9 millions pour 2005, soit une croissance de 6,4%.

### **Éléments non conjoncturels influant sur les recettes fiscales**

#### **• Sortie des allègements fiscaux en 2005 et 2006**

Les allègements fiscaux accordés aux entreprises s'installant sur territoire genevois le sont pour une durée maximum de 10 années (portée temporelle), d'une part, et pour des effets allant d'une exonération partielle à une exonération totale (portée matérielle).

Dans le cadre des budgets, la gestion des allègements mise en place par l'AFC permet, dorénavant, d'estimer quelles sont les recettes fiscales "nouvelles" liées à la sortie, totale ou partielle, des entreprises concernées par les allègements fiscaux.

Ainsi, pour la période fiscale 2006, F 14'000'000.- de recettes fiscales supplémentaires sont projetées.

Alors que les allègements fiscaux ne concernent pas, à Genève, l'impôt fédéral direct sur le bénéfice, la vérification de l'assiette fiscale soumise à cet impôt est importante, puisque 30% de l'impôt fédéral direct reviennent au canton.

Dans ce cadre, les dossiers actuellement à l'examen devraient générer des recettes cantonales supplémentaires, en 2006, de F 2'200'000.-.

#### **• Nouvelles entreprises s'installant à Genève**

Parmi les entreprises nouvelles s'installant sur le territoire du canton, les plus importantes impliquent un impact fiscal substantiel, en termes d'impôt sur le revenu des emplois nouvellement créés comme en matière d'impôt sur le bénéfice des entreprises, malgré le fait que ces sociétés sont souvent mises au bénéfice d'allègements fiscaux.

Parmi ces grandes entreprises, dont la venue a été discutée en 2005, les plus importantes impliquent des recettes fiscales supplémentaires en 2006 de F 2'037'755.- liées au revenu des personnes physiques et de F 3'080'125.- liées aux bénéfices des entreprises.

### • Cas particuliers

Les cas particuliers sont représentés par les contribuables prévoyant des opérations "extraordinaires" en cours d'année ainsi que par les nouveaux contribuables, à profil spécifique, qui s'installent à Genève.

L'impôt sur le revenu lié à ces cas devrait se chiffrer, en 2006, à F 4'000'000.-.

Au total, les recettes supplémentaires sont effectivement de l'ordre de F 25'000'000.-.

## B. Approche comptable

Malgré les réserves émises quant au recours à une approche comptable, nous présentons tout de même les principaux résultats y relatifs, étant donné la pratique traditionnelle.

### 3.1.1.1. Recettes de l'impôt sur les personnes physiques

	C-2001	C-2002	C-2003	C-2004	B-2005	PB-2006	Ecart PB06-C04		Ecart PB06-B05	
							Mios	%	Mios	%
Impôt sur le revenu des pers. physiques IBO	2'112.0	2'163.4	1'983.3	2'041.9	2'219.8	2'282.2	240.3	11.8%	62.4	2.8%
Impôt sur le revenu des pers. physiques IS	464.2	509.0	557.3	584.0	632.2	608.8	24.8	4.2%	-23.4	-3.7%
Impôt sur la fortune des pers. physiques	351.6	329.0	352.0	334.6	369.0	361.8	27.2	8.1%	-7.2	-2.0%
Ecriture de régularisation PP										
<b>IMPOTS SUR LE REV. &amp; FORT. DES PERS. PHYSIQUES</b>	<b>2'927.8</b>	<b>3'001.4</b>	<b>2'892.6</b>	<b>2'960.5</b>	<b>3'221.0</b>	<b>3'252.8</b>	<b>292.3</b>	<b>9.9%</b>	<b>31.8</b>	<b>1.0%</b>

Le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques devrait s'élever à 3'252,8 millions en 2006, soit une hausse de 31,8 millions (+1,0%) par rapport au budget 2005.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire s'élève à 2'282,2 millions, en augmentation de 62,4 millions (+2,8%) par rapport au budget 2005.

L'impôt produit par les revenus imposés à la source devrait se monter à 608,8 millions, en baisse de 23,4 millions (-3,7%) par rapport au budget 2005.

Le produit de l'impôt sur la fortune devrait s'élever à 361,8 millions, soit une diminution de 7,2 millions (-2,0%) par rapport au budget 2005.

### 3.1.1.2. Recettes de l'impôt sur les personnes morales

	C-2001	C-2002	C-2003	C-2004	B-2005	PB-2006	Ecart PB06-C04		Ecart PB06-B05	
							Mios	%	Mios	%
Impôt sur le bénéfice	878.1	715.1	470.4	711.8	635.3	715.0	3.2	0.5%	79.7	12.5%
Impôt sur le capital	142.8	182.9	205.3	198.1	191.1	191.0	-7.1	-3.6%	-0.1	-0.1%
Centime additionnel s/bénéfice et le capital halle 6	4.5	5.2	4.2	4.8	4.4	4.9	0.1	1.3%	0.5	11.4%
Ecriture de régularisation PM										
<b>IMPÔTS SUR BEN. &amp; CAP. DES PERS. MORALES</b>	<b>1'025.3</b>	<b>903.2</b>	<b>679.9</b>	<b>914.7</b>	<b>830.8</b>	<b>910.9</b>	<b>-3.8</b>	<b>-0.4%</b>	<b>80.1</b>	<b>9.6%</b>
<b>TOTAL IMPÔTS ORDINAIRES</b>	<b>3'953.1</b>	<b>3'904.6</b>	<b>3'572.5</b>	<b>3'875.3</b>	<b>4'051.8</b>	<b>4'163.7</b>	<b>288.4</b>	<b>7.4%</b>	<b>111.9</b>	<b>2.8%</b>

Le produit des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à 910,9 millions, soit une hausse de 80,1 millions (+ 9,6%) par rapport au budget 2005.

Le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales devrait s'élever à 715,0 millions en 2006; il est supérieur de 79,7 millions (+ 12,5%) au montant du budget 2005. Ce montant inclut 1,3 million d'amendes et majorations (pénalités) sur les mensualités non versées ainsi que 4,0 millions de production reliquat. A cela s'ajoutent 3,8 millions au titre de centime additionnel de la Halle 6.

Pour le produit de l'impôt sur le capital, le département des finances table sur une baisse de - 0,1 million (-0,1%) par rapport au budget 2005. Le montant inscrit au projet de budget 2006 s'élève à 191,0 millions, dont 1,0 million de production reliquat. Le centime additionnel de la Halle 6 de Palexpo s'élève à 1,1 million.

Au total les impôts ordinaires devraient se monter à 4'163,7 millions au projet de budget 2006 (hors taxe personnelle). Ils augmentent de 111,9 millions (+2,8%) en regard du budget 2005.

L'écart d'environ -189,7 millions entre la version d'avril 2004 du plan financier quadriennal et le projet de budget 2006, s'explique de la façon suivante.

#### Éléments conjoncturels : au total environ -209 millions

Révision à la baisse de l'évolution des revenus et de la fortune dès 2004 (-174 millions)

- Stabilité du nombre de contribuables PP-IBO dès 2004 (-74 millions)
- Conséquence directe des éléments précédents sur l'IFD (-27 millions)
- Révision à la hausse de l'évolution du bénéfice des PM (+68 millions)
- Légère baisse de l'impôt immobilier complémentaire (-2 millions)

### Éléments non conjoncturels: au total environ +19,3 millions

- Correction de la problématique des redressements IS-IBO (-52 millions)
- Prise en compte de l'indexation des déductions (-27 millions)
- Indexation du barème PP due à l'évolution de l'indice des prix (-8 millions)
- Indexation du barème 2006 et des déductions IFD (-7 millions)
- Changements du règlement d'application de la LIPP (+113,3 millions).

### 3.1.2. Autres impôts

Globalement, les autres impôts reculent de 24,1 millions, soit -4,9%, et se montent au projet de budget 2006 à 472,6 millions.

Les impôts fonciers, qui sont essentiellement composés de l'impôt immobilier complémentaire, sont estimés à 100,0 millions dans le projet de budget 2006. Ce montant est inchangé par rapport au budget 2005 étant donné la relative stabilité de cet impôt au cours des dernières années.

Les produits de l'enregistrement et du timbre sont stables entre le projet de budget 2006 et le budget 2005. Rappelons que cet impôt a été revu à la baisse lors du budget 2005, suite à une modification adoptée par vote populaire en février 2004.

Il en va de même pour l'impôt sur les successions dont la loi a été modifiée en 2004. Cette modification a commencé à prendre effet durant l'exercice 2005 et affectera pleinement l'exercice 2006. Ainsi, l'impôt sur les successions diminue fortement, soit de 34,2 millions par rapport à 2005.

	C-2001	C-2002	C-2003	C-2004	B-2005	PB-2006	Ecart PB06-C04		Ecart PB06-B05	
							Mios	%	Mios	%
IMPÔTS FONCIERS	87.7	96.1	109.4	101.3	100.0	100.0	-1.3	-1.3%	0.0	0.0%
IMPÔTS SPECIAUX	33.5	34.3	23.1	31.5	30.0	33.0	1.5	4.8%	3.0	10.0%
PRODUIT ENREGISTR. & TIMBRE	164.7	174.7	190.0	166.2	142.0	142.0	-24.2	-14.6%	0.0	0.0%
PRODUIT DES SUCCESSIONS	205.2	141.0	155.0	248.8	118.8	84.6	-164.2	-66.0%	-34.2	-28.8%
AUTRES IMPÔTS CANTONAUX	82.1	93.9	96.7	105.5	105.9	113.0	7.5	7.1%	7.1	6.7%
<b>TOTAL AUTRES IMPÔTS</b>	<b>573.1</b>	<b>540.0</b>	<b>574.3</b>	<b>653.3</b>	<b>496.7</b>	<b>472.6</b>	<b>-180.7</b>	<b>-27.7%</b>	<b>-24.1</b>	<b>-4.9%</b>
<b>TOTAUX IMPÔTS</b>	<b>4'528.2</b>	<b>4'444.6</b>	<b>4'148.8</b>	<b>4'528.5</b>	<b>4'548.5</b>	<b>4'636.3</b>	<b>107.7</b>	<b>2.4%</b>	<b>87.8</b>	<b>1.9%</b>

### 3.2. Les patentes et concessions (nature 41)

Les patentes (11,9 millions) et les concessions (1,1 million) progressent globalement de 1,1 million. Le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) qui enregistre l'essentiel de la hausse.

### 3.3. Revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens totalisent 268,7 millions au projet de budget 2006, soit une progression de 38,6 millions comparé au précédent budget, malgré la budgétisation en 2005 d'une plus-value de 10 millions consécutive au transfert de la Halle 7 de Palexpo. Cette augmentation provient principalement du projet Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE), avec un impact prévu de 25 millions (opérations essentiellement techniques en charges et en revenus dégageant un solde net positif de 10 millions).

Les autres principales augmentations sont liées :

- aux intérêts moratoires sur impôts qui progressent de 7,4 millions,
- à la création d'un nouveau centre de recouvrement avec 2,5 millions prévus au titre de la récupération d'actes de défaut de biens,
- à l'augmentation de 3 millions du produit des locations et à celle de 4,3 millions du produit des droits de superficie,
- aux intérêts sur dotation pour FIDP, de 5 millions, conformément aux directives de l'ICF, compensant une subvention inscrite en 363,
- au gain comptable de 5 millions réalisé au DAEL concernant des plus-values suite à des cessions de terrains à la FTI,
- Variation de la part aux bénéfices de la FTI de 2,9 millions suite à une modification de la présentation.

### 3.4. Recettes diverses (nature 43)

Les recettes diverses sont inscrites dans le projet de budget 2006 pour un montant de 503,9 millions. Elles augmentent de 32,4 millions par rapport au budget 2005.

L'accroissement de cette nature est dû en partie à l'évolution des dissolutions de provisions (+ 10 millions) qui sont comprises dans cette catégorie.

L'augmentation la plus importante concerne la rubrique des dédommagements de tiers, avec un montant de 27,5 millions par rapport au budget 2005. On retrouve la totalité de cette variation au département de l'action sociale et de la santé (DASS). Elle concerne le remboursement des subventionnés tels que FSASD, EPSE, CIP etc, qui, selon les rapports de l'ICF, ont thésaurisé des subventions versées par l'Etat de Genève. Les émoluments administratifs, par rapport au budget 2005, sont stables et se montent à 113,9 millions, de même que les redevances d'utilisation et de prestation de service, qui ne varient pas et dont le montant s'élève à 99,9 millions.

Un léger retrait de 2,2 millions est constaté sur le produit des amendes pour le département de justice, police et sécurité (DJPS) pour un total de 36,6 millions (37,3 millions pour l'ensemble de l'Etat).

Pour les rubriques comme les pensions d'établissements spécialisés, les écolages, les ventes de marchandises ainsi que les remboursements des frais administratifs, on constate également une faible diminution des montants budgétisés pour 2006 par rapport à l'année précédente.

### 3.4.1. Dissolutions de provisions et réserves (nature 439)

Les dissolutions de provisions sont inférieures aux dotations. En 2006, on prévoit de dissoudre 91,6 millions de provisions, soit 10,1 millions de plus qu'au budget 2005. En ce qui concerne l'administration fiscale cantonale, sa provision pour débiteurs douteux est dissoute à hauteur de la dotation, soit 61,3 millions.

Les principales dissolutions prévues pour l'année 2006 concernent les éléments suivants :

PROVISIONS ET RESERVES	Dissolutions
Risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	61.3 mios
Allocations d'études, tuteur général, médico pédagogique, Clin. dentaire de la jeunesse	0.3 mios
Avance et recouvrement pensions alimentaires (SCARPA)	2.5 mios
Heures supplémentaires de la Police	9.7 mios
Débiteurs Pouvoir judiciaire	0.3 mios
Débiteurs DIAE	
RPLP	
Office cantonal de l'emploi (part cantonale)	13.9 mios
Promotion économique	3.6 mios
<b>Total provisions et réserves</b>	<b>91.6 mios</b>

### 3.5. Parts à des recettes sans affectation (nature 44)

Les parts à des recettes sans affectation sont composées principalement de la part du canton à l'impôt fédéral direct (IFD), qui évolue parallèlement aux recettes fiscales. Elles s'élevèrent à 563,6 millions en 2006, contre 563,4 au budget 2005 et 543,6 aux comptes 2004.

#### 3.5.1. Impôt fédéral direct (IFD)

L'IFD concerne les personnes physiques (impôt sur le revenu) et les personnes morales (impôt sur le bénéfice). Il inclut également, pour les personnes physiques, la partie IFD de l'impôt sur prestations en capital (IPC).

Une partie de l'IFD est taxée au barème ordinaire (IBO), l'autre à la source (IS). L'IFD PP est passé au système de taxation postnumerando au premier janvier 2001. L'IFD PM est taxé selon le système postnumerando depuis 1996.

Les versements de cet impôt à la Confédération sont fondés sur le principe de caisse et la perception est distribuée de la manière suivante :

- 70% de l'IFD pour l'Administration fédérale des contributions ;
- 30% de l'IFD pour l'AFC, dont une partie (13%) est systématiquement versée au fonds de péréquation financière intercantonale, à la charge du canton. Le solde, soit 17%, peut encore faire l'objet d'une répartition intercantonale supplémentaire.

	C2002	C2003	C2004	B2005	PB2006	PB2006-C2004		PB2006-B2005	
Millions de francs						Ecart	en %	Ecart	en %
<b>Revenus</b>									
Part cantonale à l'IFD	490.9	448.1	409.3	419.5	402.7	-6.6	-1.6%	-16.8	-4.0%
Versement du fds de péréq.	28.3	26.7	22.4	23.6	26.4	4.0	+17.9%	2.8	+11.7%
<b>Charges</b>									
Fonds de péréquation	170.6	193.1	172.0	181.8	174.5	2.5	+1.4%	-7.3	-4.0%

L'IFD représente donc pour le canton une source de revenu et de charges en même temps. Le canton est passé au principe d'échéance en 2002 pour comptabiliser l'IFD.

Au total, les revenus destinés au canton au titre de l'IFD se montent à 402,7 millions, correspondant à 30% de l'IFD, en baisse de 16,8 millions (-4,0%) par rapport au budget 2005. Le versement du fonds de péréquation financière en faveur du canton s'élève à 26,4 millions, en hausse de 2,8 millions (+11,7%) comparé au budget 2005. Le montant enregistré au projet de budget 2006 correspond au chiffre indiqué par la Confédération.

Les charges de l'IFD, soit les 13% mentionnés plus haut, s'élèvent à 174,5 millions, en diminution de 7,3 millions (-4,0%) par rapport au budget 2005. L'évolution des revenus des personnes physiques et la variation du bénéfice des personnes morales sont les facteurs qui déterminent l'augmentation ou la diminution de l'impôt fédéral direct. En effet, l'évolution des éléments bruts du revenu ou du bénéfice est la même pour l'impôt cantonal ou fédéral. Les taux de croissance appliqués pour estimer l'impôt cantonal sont donc repris pour calculer l'IFD. Le département des finances table ainsi sur une amélioration, dès 2004, pour le revenu des personnes physiques et pour le bénéfice des entreprises.

### 3.6. Dédommagements de collectivités publiques (nature 45)

Les dédommagements de collectivités publiques, compensant les services rendus par l'Etat pour le compte d'autres collectivités, s'élèvent en 2006 à 99,1 millions, soit une diminution de 32,6 millions comparé au précédent budget. Cette forte diminution provient de l'inscription au budget 2005 de la participation des communes au financement d'une partie des prestations complémentaires cantonales (PCC) pour un montant de 44,4 millions. La participation des entités recourant à des emplois temporaires cantonaux est revue à la baisse avec - 2 millions. Ces diminutions sont en partie compensées par l'augmentation de 12 millions des retenues aux communes à l'administration fiscale, augmentation liée à la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat (voir également le tableau "Impacts financiers liés au projet de loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du fonds d'équipement communal").

### 3.7. Subventions acquises (nature 46)

Au projet de budget 2006, les subventions acquises, provenant pour une large majorité de la Confédération, sont estimées à 246,3 millions. Elles progressent de 15,7 millions par rapport au budget 2005.

La subvention de la Confédération concernant l'assurance maladie, de 107,6 millions, augmente de 5,2 millions par rapport au budget 2005. Celle aux personnes âgées augmente de 1,9 million. La contribution exceptionnelle de l'Université est de 10 millions.

### 3.8. Subventions à redistribuer (nature 47)

D'un montant égal aux subventions redistribuées figurant dans les charges, soit 31,1 millions, les subventions à redistribuer - subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées, comme les imputations internes, dans un deuxième volet. Et effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

### 3.9. Prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)

Pour 2006, les prélèvements sur les financements spéciaux représentent 10,4 millions, inférieurs de 19 millions par rapport au budget 2005. Cette variation s'explique par le fait qu'au budget 2005 le fonds d'assainissement des eaux et le fonds cantonal de renaturation avaient été dissous pour des montants respectifs de 15 et 5 millions.

Cette nature de revenus est utilisée lorsque, dans un financement spécial dont les charges doivent être équivalentes aux revenus, les charges sont supérieures. Un montant représentant la différence à combler est alors prélevé sur le compte de bilan correspondant.



Dans cet exemple, les charges étant supérieures aux revenus, la nature 48 est venue équilibrer le CR. Cette perte est comptabilisée dans le fonds au bilan et vient diminuer son capital.

### 3.10. Imputations internes (nature 49)

Les imputations internes figurant aux revenus correspondent à des montants identiques dans les charges. Elles sont principalement constituées par la recette au département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) de la ventilation dans les services des charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le DAEL sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service.

Elles comprennent également les facturations entre services et permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions perçues. Au projet de budget 2006, les imputations internes s'élèvent à 395,9 millions

## 4. INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après présente les principaux postes budgétaires liés aux investissements :

	C2004	B2005	PR2006	PR2006/B2005	PR2006/C2004		
<b>Dépenses d'investissement (hors LL et RDP)</b>	184,2	212,8	471,8	+89,3	+154,4%	+17,6	+9,5%
Lot budgétaire annuelle capital de dotations (hors LL et RDP)	229,7	208,0	294,0	+17,1	+8,2%	+68,3	+32,8%
Transfert de lots	14,7	8,1	6,1	-3,0	-35,7%	-6,7	-45,6%
Crédits fiscaux	150,4	200,0	190,0	+40,2	+18,4%	+198,8	+132,8%
Réduction globale		-179,0	-170,0	+9,3	+5,0%	-179,0	-100,0%
Autres dépenses portées à l'actif	0,4	8,0	3,8	-4,0	-80,0%	+3,2	+80,0%
<b>Recettes d'investissement (hors LL et RDP)</b>	57,5	10,0	36,7	+5,7	+11,3%	-18,8	-32,7%
Lot budgétaire annuelle capital de dotations (hors LL et RDP)	3,8	8,3	4,8	-3,4	-7,7%	+1,3	+16,9%
Transfert de lots	38,8	12,0	11,8	-6,7	-6,7%	-26,1	-67,3%
Crédits fiscaux	7,8	11,0	17,8	+6,8	+81,2%	+18,0	+128,0%
Epargne des aménagements	5,1	4,1	4,1	+0,3	+3,0%	-4,2	-80,0%
<b>INVESTISSEMENTS NETS TOTAL</b>	126,7	202,8	435,1	+55,3	+14,1%	+96,3	+75,9%
Investissements nets additionnés	-0,1	-24,8	-0,1	-25,8	+81,8%	-24,5	+82,3%
Investissements nets retirés/annulés	-8,3	-48,5	-36,1	-17,8	+41,9%	-52,0	+22,7%
<b>INVESTISSEMENTS NETS NETS</b>	118,3	129,5	398,9	+115,8	+44,9%	+47,8	+41,9%

Pour l'année 2006, les dépenses d'investissements prévues- y compris une réduction globale de 170 millions - sont supérieures de 59,3 millions au budget 2005 et de 77,4 millions aux comptes 2004. A la source de cette croissance, quatre principaux projets: la fondation d'aide aux entreprises avec une dotation prévue de 20 millions (avec 12 millions de recettes inscrites en contrepartie), la construction de la step Bois de Bay (15 millions supplémentaires, investissement autofinancé), la construction des EMS ainsi que la réfection de la maternité. Les dépenses d'investissements se répartissent entre les 6 principaux domaines suivants :

	Total	
1. Transports, envir. et patrimoine	207,8	32,5%
2. Informatique	90,5	14,2%
3. Santé et social	111,0	17,4%
4. Bâtiments (hors scolaire), Infrastr. et équip.	116,6	18,3%
5. Education	102,4	16,0%
6. Sécurité, institutions	10,6	1,7%
<b>Total</b>	<b>639,0</b>	<b>100,0%</b>
Réduction globale	(170,0)	
Autres dépenses portées à l'actif (nature 58: zones NNI, ...)	2,6	
<b>Total</b>	<b>471,6</b>	

Les recettes s'inscrivent quant à elles dans la ligne du budget 2005, avec une légère augmentation de 5,7 millions.

En net, les investissements prévus dans le projet de budget 2006 augmentent de 14,1% comparé au précédent budget (avec une réduction globale équivalente) pour atteindre un montant de 398,9 millions, soit une croissance de 28,6 % (+ 96,3 millions) par rapport aux comptes 2004.

Concernant les investissements dits « nets-nets », soit ceux dont les intérêts et les amortissements sont à la charge de l'impôt (après déduction des investissements autofinancés et de ceux n'exigeant pas d'amortissement), le montant prévu atteint 329,1 millions. Comparés au budget 2005, l'augmentation est modérée avec + 15 millions (+ 7,8 millions par rapport aux comptes 2004).

Le solde d'autofinancement (montant généré par le résultat du compte de fonctionnement, les amortissements ordinaires du patrimoine administratif, les dotations nettes de provisions) renoue avec les chiffres positifs pour atteindre 13,6 millions. Ceci ne permet cependant pas de financer les investissements, le degré d'autofinancement étant de 3,1%. L'insuffisance de financement courant atteint - 419,4 millions.

#### 4.1. Grands travaux

Pour rappel, les grands travaux (GT) concernent les dépenses à partir de 125'000 francs (hors renouvellements et remplacements) et nécessitent un projet de loi (PL) pour acceptation et peuvent être soumis à référendum. Ils ne sont donc pas votés globalement lors du budget comme la LBA, mais projet par projet.

Les GT totalisent, pour l'année 2006, 349 millions, soit une augmentation de 49,2 millions (+16,4%) par rapport au budget 2005.

Pour l'année 2006, les principales dépenses prévues au titre des GT sont inscrites pour les travaux suivants (en millions) :

• Step Bois de Bay	30,0
• EMS - construction	24,9
• Liaison ferroviaire Cornavin - Annemasse	24,1
• Maternité - 3 <sup>ème</sup> phase	18,0
• Collège de Drize - terrain et construction	13,2
• Collège Seymaz - construction	13,0

#### 4.2. Loi budgétaire annuelle

La loi budgétaire annuelle (LBA) concerne les dépenses entre 60'000 et 125'000 francs. Les montants sont votés globalement avec le budget. Les remplacements et renouvellements d'investissements entrent dans cette catégorie et ce, quel que soit le montant.

Les dépenses prévues pour l'année 2006 liées à la LBA sont en légère augmentation par rapport au budget 2005, avec +6,4%, soit 17,1 millions supplémentaires. L'augmentation avec les comptes 2004 est plus marquée avec +24,2%, soit + 55,3 millions.

A noter que les prêts et participations permanentes (nature 52) sont inclus dans la LBA et totalisent, pour l'année 2006, 48,9 millions, soit une augmentation annuelle de 16,8 millions. La dotation à la fondation d'aide aux entreprises, de 20 millions, explique cette forte croissance (avec 12 millions de recettes inscrites en contrepartie).

Les dépenses sont regroupées principalement autour de deux domaines: le transport, l'environnement et le patrimoine (111,6 millions) et les bâtiments (95,3 millions).

Les plus importantes concernent :

• TPG, construction et entretien d'infrastructure	55,4
• Renouvellement et achats de matériel informatique	25,0
• Rénovation façades, toitures, construction (immeubles publics)	34,4
• Entretien, amélioration du réseau routier et éclairage des routes	14,2
• Université - remplacement équipement	10,2

#### 4.3. Train annuel d'investissements

La disparition du train annuel (TA) se poursuit progressivement avec une diminution de 3 millions comparé au budget 2005 et de 8,7 millions par rapport aux comptes 2004. Pour l'année 2006, les dépenses totalisent 6,1 millions.

## 5. FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE

La Fondation de valorisation a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour contribuer à l'assainissement de la Banque Cantonale de Genève. Ses objectifs sont de gérer, rentabiliser, valoriser et surtout de réaliser, au meilleur prix, les actifs qui lui ont été transférés par la BCGe. Le département des finances assure le suivi administratif et comptable des dossiers et donne un avis sur les budgets et les comptes de la Fondation de valorisation.

#### 5.1. Pertes sur réalisation de biens immobiliers

Les pertes comptabilisées en charges par l'Etat totalisent 1,7 milliards depuis le début de l'activité de la Fondation jusqu'au 31.12.2004. Elles s'élèveront à 1,9 milliards à fin 2005. Ce montant est révélateur d'un marché immobilier favorable et porteur. Pour 2006, le budget est fixé à 172 millions.

Ces pertes, enregistrées dans les charges de l'Etat, sont contrebalancées par des revenus d'un montant équivalent, correspondant à la dissolution d'une partie de la provision pour pertes constituée initialement à 2,7 milliards dans les comptes 2000.

En termes de trésorerie, l'Etat couvre les pertes concernant les ventes de la Fondation à des tiers. Ces pertes, payées par l'Etat, totalisent 800 millions depuis le début de l'activité de la Fondation jusqu'au 31.12.2004. Pour 2005, les paiements de l'Etat s'élèveront à 300 millions et ceux de 2006 à 250 millions.

A fin 2004, le cumul du désengagement de la Fondation envers ses créanciers (BCGe et Depfa Bank) s'élève à 2,2 milliards, soit plus de 40% de l'engagement total initial de 5,3 milliards.

#### 5.2. Avances à la fondation remboursables par la BCGe

L'Etat avance chaque année les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la Fondation, conformément aux dispositions légales.

## **Accord sur le remboursement des avances**

L'année 2005 a vu la conclusion d'un accord, entre la BCGe et l'Etat, fixant un mécanisme de remboursement de ces montants avancés par l'Etat. L'article 11 de la loi 8194 du 19 mai 2000 constitutive de la Fondation – et la Convention tripartite du 27 juillet 2000 - prévoient que la Banque rembourse les avances en fonction de son résultat annuel.

Le Conseil d'Etat a dès lors établi, avec la Banque, les règles d'application des remboursements sur la base d'un accord conclu le 11 mars 2005. Ces règles consistent en une attribution spéciale, dans le cadre de la répartition annuelle du bénéfice de la Banque, correspondant à 20% du total des dividendes - ordinaire et supplémentaire - distribués. Aux termes de l'accord, le Conseil d'Etat précise que celui-ci est valable pour 10 ans et qu'il peut être dénoncé un an avant l'échéance. Ceci permet de préserver l'avenir tout en informant la Banque d'une échéance particulière.

Ce principe de remboursement, qui sera inscrit dans les statuts de la Banque, complétant l'article 38 « répartition du bénéfice », a été accepté le 3 mai 2005 par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCGe.

La dernière étape pour entériner ce principe est le vote, par le Grand Conseil, durant l'automne 2005, du projet de loi déposé par le Conseil d'Etat, lequel espère vivement que le Grand Conseil donnera son accord à cette modification statutaire qui préserve à la fois les intérêts de l'Etat et ceux de la Banque.

## **6. TRESORERIE GENERALE DE L'ETAT DE GENEVE**

### **6.1. Gestion de la dette**

La gestion de la dette durant l'année 2005 a été marquée par la poursuite de la stratégie et des principes adoptés en 2003. La Trésorerie Générale a procédé en 2005, tout comme en 2003 et en 2004, à des refinancements à moyen, long et très long termes, et ceci pour un volume total de 1,95 milliards au taux moyen de 2,875%, pour une durée moyenne de 15,74 années.

Cette démarche a permis d'allonger la durée de vie moyenne de la dette, d'améliorer le profil des échéances, mais aussi de stabiliser à très long terme une part importante de la dette.

Les principes de gestion de la dette, pour l'année 2006, ont été définis comme suit :

- maintenir le taux moyen de la dette de l'Etat inférieur à 3% et prendre toute mesure utile à cet effet ;
- veiller à maintenir la proportion entre emprunts à taux d'intérêts variables (y compris ceux à taux fixe arrivant à échéance dans les 12 mois) et ceux à taux fixe pour le moyen et long terme à 30% et 70% respectivement ;
- veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25 % pour les emprunts arrivant à échéance dans les 12 mois et 75 % pour le moyen et long terme ;
- débiter la mise en place du projet "caisse centralisée" (projet de loi déposé en annexe de ce budget), visant à optimiser les flux et les coûts financiers par une centralisation optimale et maximale des liquidités.

Les objectifs 2006 sont en continuité avec ceux appliqués en 2005. Viennent s'ajouter des objectifs opérationnels qui consiste en l'optimisation de la gestion des liquidités, notamment

par le déploiement au sein de l'Administration, du système de "cash pooling", qui a été mis en pratique en 2005.

Cette politique active en matière de gestion de la dette vise, d'une part, à maîtriser le risque de liquidités tout en profitant des conditions de marché des taux d'intérêts variables pour diminuer le coût de l'endettement et, d'autre part, à stabiliser la dette à plus long terme, à des taux fixes extrêmement bas. Sur ces bases, l'Etat de Genève a vu son taux moyen de la dette se stabiliser à un niveau bien inférieur à 3%. Compte tenu de la conjoncture et de l'évolution générale des taux d'intérêts, le taux moyen de la dette risque toutefois d'augmenter en 2006.

Pour rappel, en 2006, les intérêts passifs (hors intérêts fiscaux) ont été budgétisés à 341,98 millions. Cette évolution tient compte d'une hausse des taux d'intérêts à court, moyen et long terme, ainsi que de la progression de la dette en termes de structure et de niveau.

-----